



Département du CANTAL

# PLAN LOCAL D'URBANISME

- Commune de LAVEISSIERE -

Date : MARS 2012

## 1 – Le Rapport de Présentation

### Commune de Laveissière

Mairie  
Le Bourg  
15300 LAVEISSIERE  
TEL : 04 71 20 04 42 FAX : 04 71 20 20 48

### SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT

49 Rue Montlosier  
63000 CLERMONT-FERRAND

TEL : 04 73 42 25 90 - FAX : 04 73 42 25 89  
e-mail : faye-campus@wanadoo.fr



Modifications

---

---

---

---

---

Nature

---

---

---

---

---

<b>PARTIE 1 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN .....</b>	<b>8</b>
A - Environnement naturel .....	8
1. Topographie et Géologie .....	8
2. Hydrographie .....	10
3. Cheminement de la ressource en eau .....	10
4. Les paysages .....	12
5. Les milieux naturels .....	15
6. Synthèse du diagnostic sur l'environnement naturel .....	51
7. Le contexte écologique de la commune .....	52
8. Les corridors écologiques .....	62
9. Conclusion sur le contexte écologique de la commune .....	65
B - Protection des milieux aquatiques .....	65
1. SDAGE Loire-Bretagne .....	65
2. Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) .....	66
3. Le Contrat de rivière .....	67
4. Le Contrat Territorial 2010-2015 .....	68
C - ENVIRoNNEMENT URBAIN .....	70
1. Organisation générale .....	70
2. Le bourg de Laveissière .....	71
3. Les villages traditionnels .....	73
4. Le complexe urbain et touristique du Lioran .....	75
5. Bilan foncier du Plan d'Occupation des Sols .....	78
Synthèse du diagnostic urbain .....	85

**PARTIE 2 - CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ANALYSE DE L'HABITAT** Erreur ! Signet non défini.

A - Démographie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Caractéristiques principales de la population .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Laveissière au cœur de son territoire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Evolution des structures par âge de la population .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Analyse des ménages .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B - La population active .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Synthèse sur l'étude démographique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
C - Analyse des logements .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Caractéristiques principales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Age de construction des résidences principales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Statut d'occupation des résidences principales et caractéristiques	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Confort des résidences principales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Synthèse sur le logement .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

**PARTIE 3 - INFRASTRUCTURES** ..... Erreur ! Signet non défini.

A - VOIES ET CIRCULATION ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Laveissière, une organisation typique de vallée ..... **Erreur ! Signet non défini.**

B - Adductions en eau potable ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Ressources ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Capacité de stockage..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Consommation ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. Défense incendie ..... **Erreur ! Signet non défini.**

C - Réseaux d'assainissement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Gestion des eaux pluviales ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Gestion des eaux usées..... **Erreur ! Signet non défini.**

**PARTIE 4 - INTERCOMMUNALITE** ..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 5 - ACTIVITES ECONOMIQUES**..... Erreur ! Signet non défini.

A - LE TOURISME..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Hébergement : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Tourisme de sports d'hiver : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Remontées mécaniques..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. Circulation et accès..... **Erreur ! Signet non défini.**

5. Activités estivales..... **Erreur ! Signet non défini.**

Synthèse du tourisme de Laveissière ..... **Erreur ! Signet non défini.**

B - AGRICULTURE ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Caractéristiques des exploitations ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Synthèse sur l'Agriculture ..... **Erreur ! Signet non défini.**

**PARTIE 6 - BOISEMENTS ET FORÊTS**..... Erreur ! Signet non défini.

A - Forêts publiques ..... **Erreur ! Signet non défini.**

B - Forêts privées ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Les plans simples de gestion (PSG)..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Forêts privés non soumises à de quelconques obligations**Erreur ! Signet non défini.**

**PARTIE 7 - PATRIMOINE**..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 8 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**..... Erreur ! Signet non défini.

A - Aléas naturels : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Le risque avalanches ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Le risque inondation ..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Séisme ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. Mouvements de terrain..... **Erreur ! Signet non défini.**

B - L'alea Technologique ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Le transport de matières dangereuses ..... **Erreur ! Signet non défini.**

**: LES ORIENTATIONS DU PLU** ..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 1 - LES CHOIX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE** ..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 2 - LE ZONAGE DU TERRITOIRE COMMUNAL** ..... Erreur ! Signet non défini.

A - DEFINITION DES ZONES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Les zones urbaines ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Les zones à urbaniser ..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Les zones agricoles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. Les zones naturelles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

**PARTIE 3 - L'EVOLUTION DES SURFACES**..... Erreur ! Signet non défini.

A - Pour les zones d'urbanisation actuelles ou futures : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

B - Pour les zones agricoles et naturelles : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

C - Description des modifications apportées aux zones urbaines et à urbaniser : **Erreur ! Signet non défini.**

1. La logique du zonage ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Les principales modifications du zonage ..... **Erreur ! Signet non défini.**

D - Description des modifications apportées aux zones Agricoles et Naturelles : **Erreur ! Signet non défini.**

1. Les zones Agricoles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Les Zones Naturelles ..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Les zonages urbains et à urbaniser..... **Erreur ! Signet non défini.**

E - Justification des dispositions du règlement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1. Le secteur UA ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Le secteur UB ..... **Erreur ! Signet non défini.**

3. Le secteur UC ..... **Erreur ! Signet non défini.**

4. Le secteur US ..... **Erreur ! Signet non défini.**

5. Le secteur UL..... **Erreur ! Signet non défini.**

6. Le secteur UT ..... **Erreur ! Signet non défini.**

7. Le secteur AU ..... **Erreur ! Signet non défini.**

- 8. Le secteur AUB..... Erreur ! Signet non défini.
- 9. Le secteur AUC..... Erreur ! Signet non défini.
- 10. Le secteur A..... Erreur ! Signet non défini.
- 11. Le secteur N..... Erreur ! Signet non défini.
- F - LES EMPLACEMENTS RESERVES..... Erreur ! Signet non défini.
- G - LES ESPACES BOISES CLASSES ..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 4 - LE RAPPEL DES NORMES SUPRACOMMUNALES .. Erreur ! Signet non défini.**

- A - LE RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DES ARTICLES L110 ET L121-1 DU CODE DE L'URBANISME ..... Erreur ! Signet non défini.
- B - LE RESPECT DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 5 - LE RESPECT DES AUTRES DOCUMENTS OU PRINCIPES OPPOSABLES**

- AU PLU**..... Erreur ! Signet non défini.
- A - Le respect de l'article L110-1 du Code de l'Environnement.... Erreur ! Signet non défini.
- B - La prise en compte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ..... Erreur ! Signet non défini.
- C - Les servitudes d'utilité publiques ..... Erreur ! Signet non défini.
- Agence régionale de Santé..... Erreur ! Signet non défini.

**PARTIE 6 - INCIDENCES DE LA MISE EN OEUVRE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPLICATION DES CHOIX RETENUS ..... Erreur ! Signet non défini.**

- A - Synthèse des contraintes ..... Erreur ! Signet non défini.
- B - Préambule ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1. Introduction ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 2. Méthodologie ..... Erreur ! Signet non défini.
- C - Orientations et incidences du plan sur la consommation d'espace et la biodiversité Erreur ! Signet non défini.
  - 1. Consommation d'espace..... Erreur ! Signet non défini.
- D - Biodiversité ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1. Les éléments présents dans les documents d'urbanisme Erreur ! Signet non défini.
  - 2. Les incidences du PLU sur la biodiversité ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 1. Sur les sites NATURA 2000 ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 2. Synthèse ..... Erreur ! Signet non défini.
- E - Orientations et incidences du plan sur le paysage et sur le patrimoine bâti Erreur ! Signet non défini.
  - 1. Le paysage ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 2. Le patrimoine bâti..... Erreur ! Signet non défini.
  - 3. Synthèse ..... Erreur ! Signet non défini.
- F - Orientations et incidences du plan sur la qualité de l'air et la consommation d'énergie Erreur ! Signet non défini.
  - 1. La qualité de l'air ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 2. La consommation d'énergie ..... Erreur ! Signet non défini.

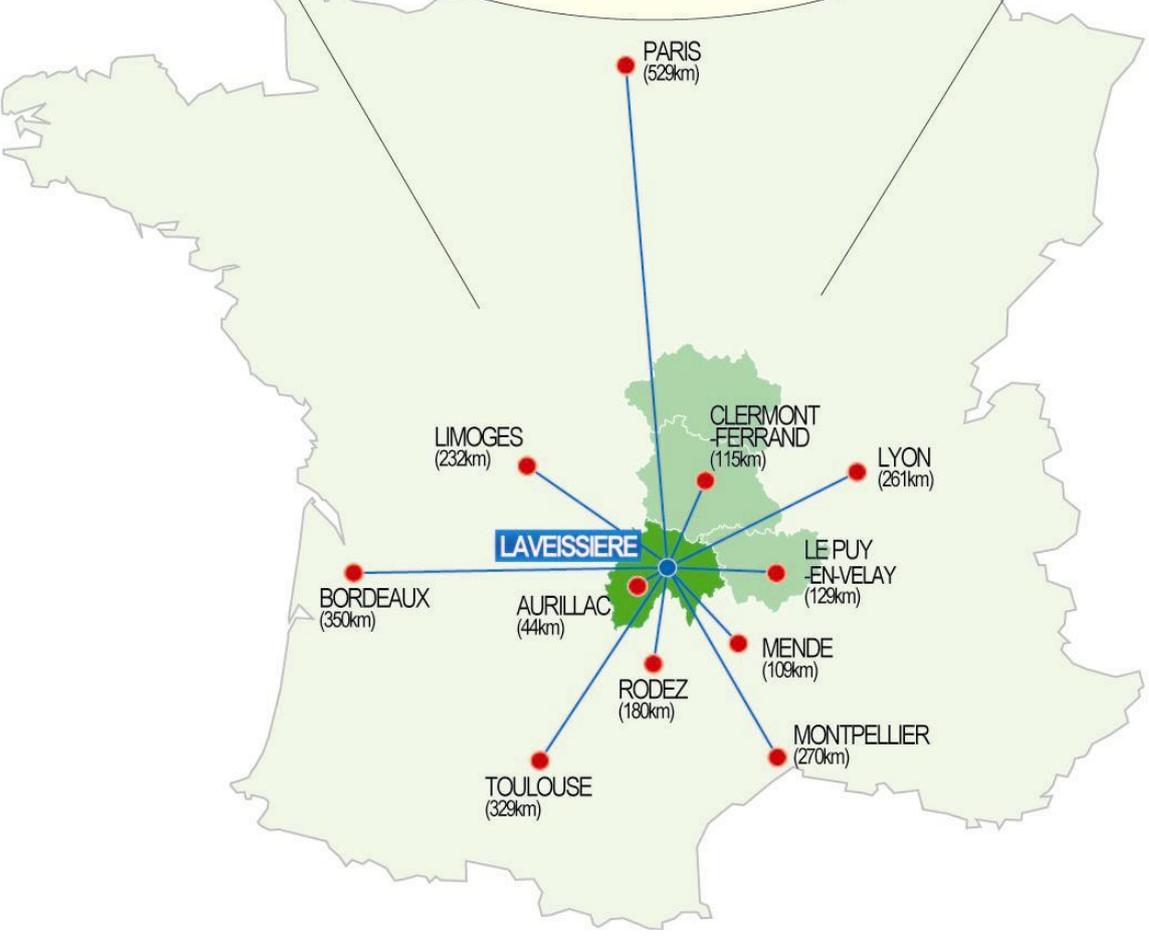
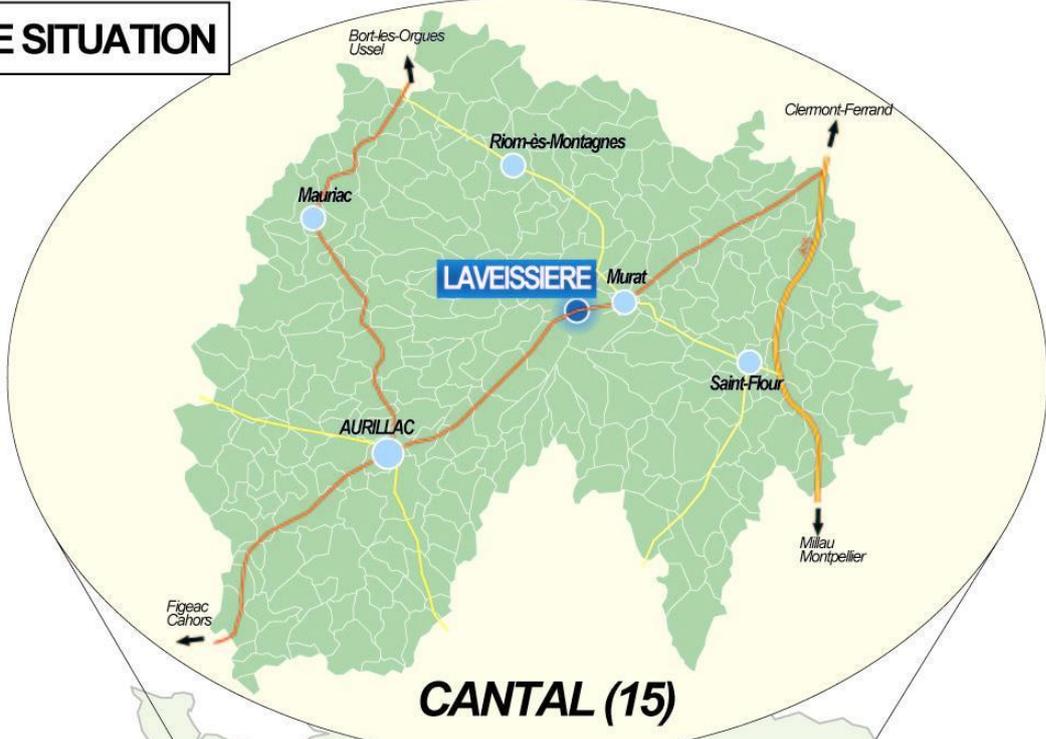
3. Synthèse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
G - Orientations et incidences du plan sur l'eau.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. EAUX PLUVIALES.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Incidences de l'augmentation des zones imperméabilisées sur les eaux pluviales	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Mesures adoptées par le PLU : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. EAUX USEES .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Incidences des rejets d'eaux usées des zones U et AU et mesures envisagées	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Incidences des rejets d'eaux usées des zones A et mesures envisagées	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Incidences des rejets d'eaux usées des zones N et mesures envisagées	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. La ressource en eau .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
H - Orientations et incidences sur les risques naturels et technologiques et sur les nuisances sonores.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Les risques naturels et technologiques .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Nuisances liées aux déplacements .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Les nuisances sonores.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Synthèse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
I - Orientations et incidences du plan sur la gestion des déchets.	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. La gestion des déchets .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
J - Synthèse des incidences du PLU sur l'environnement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
K - Hypothèse au fil de l'eau.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L - Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux.	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

**PARTIE 7 - MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN œuvre DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUIVI DES RESULTATS DE SON APPLICATION****Erreur ! Signet non défini.**

A - Mesures .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Une philosophie générale basée sur des mesures d'évitement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre du PADD	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B - Indicateurs de suivis.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1. Généralités.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Sauvegarder les écosystèmes les plus riches et maintenir un bon fonctionnement écologique sur la commune .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3. Préserver la qualité du paysage et l'identité rurale et agricole de la commune	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4. Qualité des eaux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5. Maintien de l'activité agricole.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
6. Réussir le développement et l'intégration de la station de ski du Lioran dans son environnement .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

**PARTIE 8 - RESUME NON TECHNIQUE .....** **Erreur ! Signet non défini.**

# CARTE DE SITUATION



# ***PARTIE 1 - ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN***

---

## **A - ENVIRONNEMENT NATUREL**

### ***1. Topographie et Géologie***

#### ***a) La topographie générale***

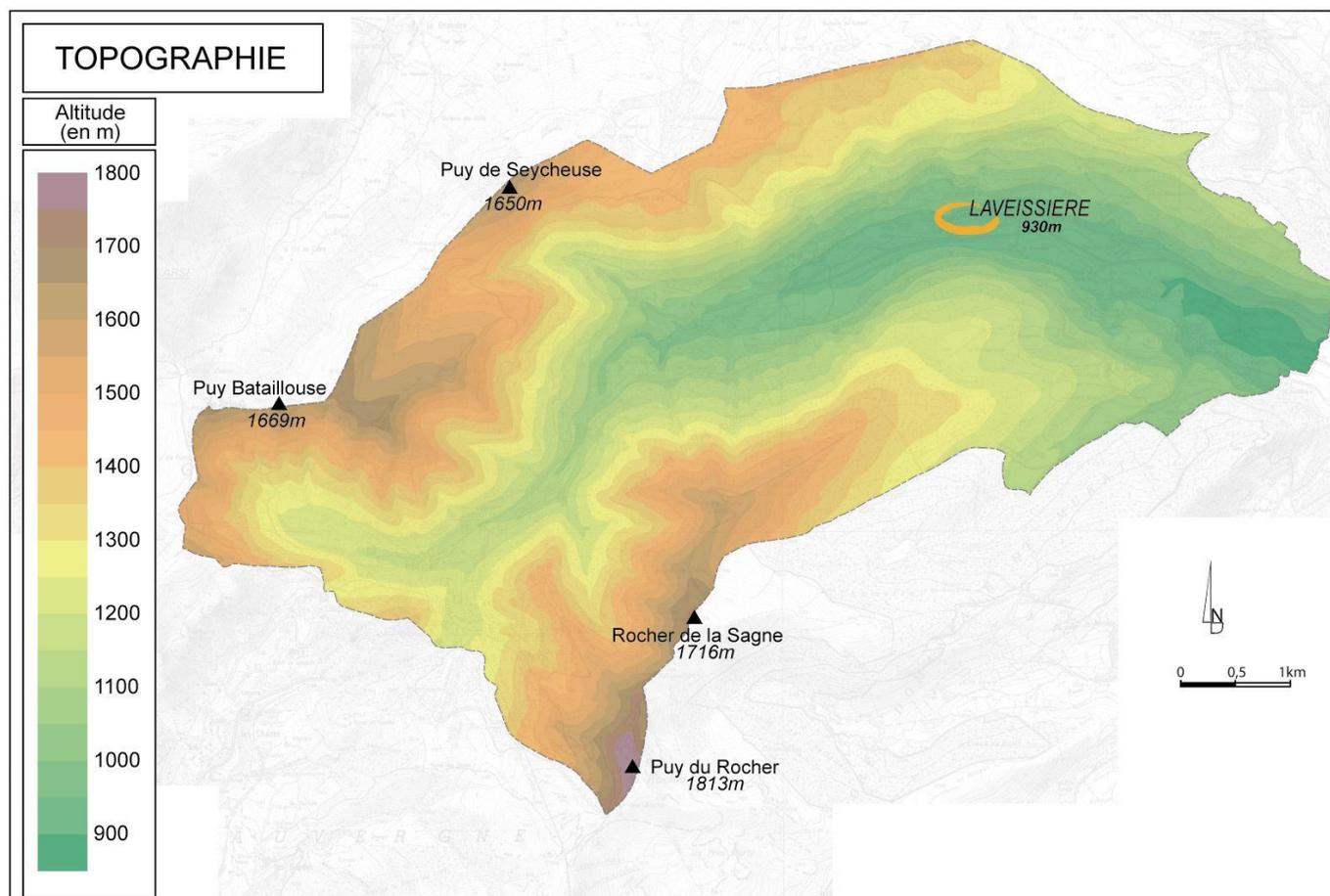
*(Extrait du site Internet du Lioran)*

Le Massif Cantalien est le plus étendu des volcans d'Europe avec 70 km de diamètre. C'est un strato-volcan dont l'activité s'étale sur une longue période de -12 à -3 millions d'années. Cette activité a surtout été marquée par plusieurs constructions suivies de destructions de son édifice. Les produits de ces destructions sont des avalanches de débris, accompagnées de coulées de boue. Les phases éruptives terminales ont abouti à une inondation de ses flancs par de nombreuses et longues coulées de lave, constituant actuellement des vastes plateaux appelés « planèzes ».

500 000 ans plus tard, la 1ère glaciation quaternaire verra l'installation d'une calotte glaciaire sur les sommets. Elle marque le début d'un long travail d'érosion qui taillera par exemple le dôme du Puy Mary en pyramide, creusera des cirques glaciaires et des vallées en auge et aboutira finalement au Massif Cantalien actuel.



## b) Topographie communale

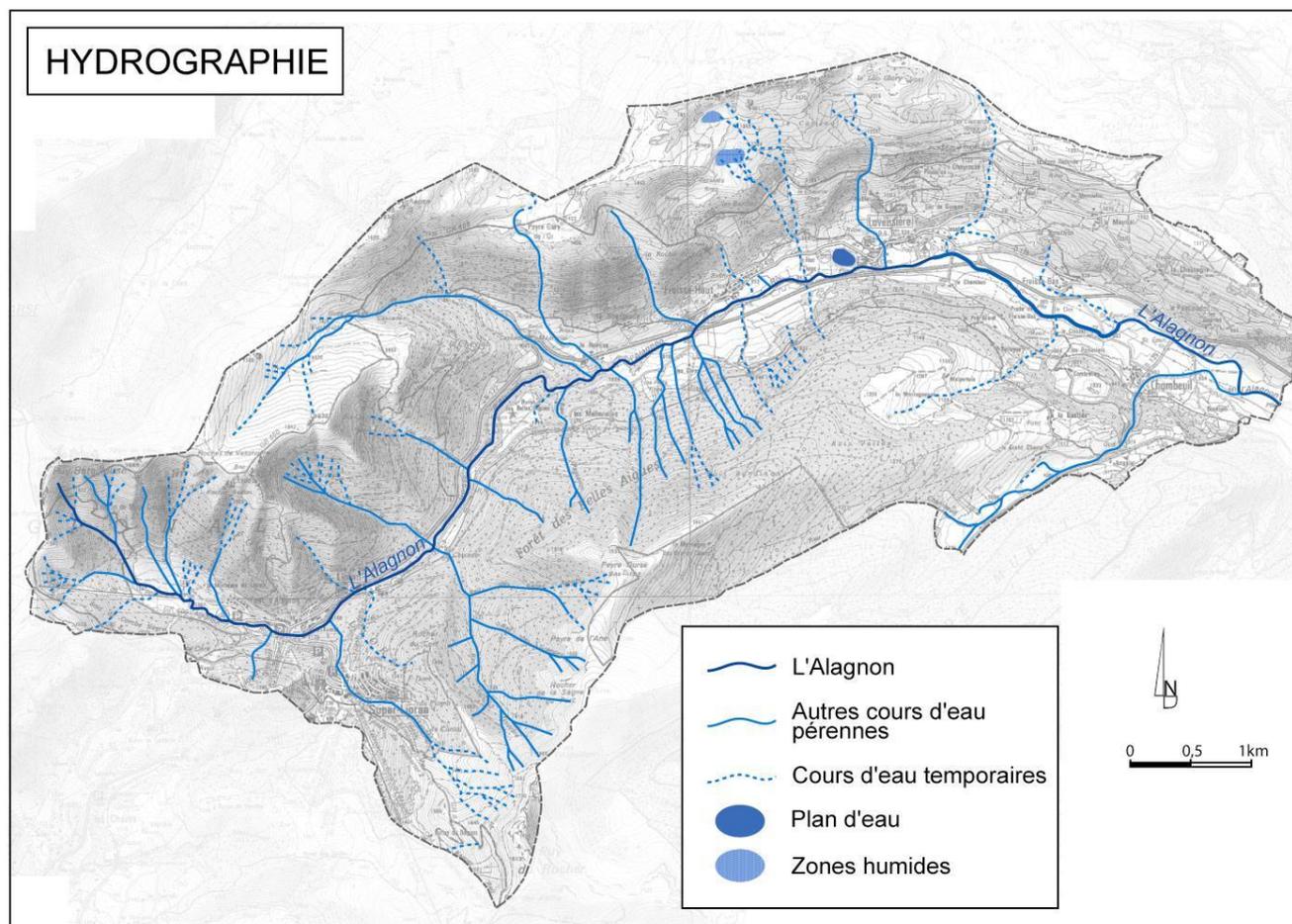


La topographie communale s'organise autour de la Vallée de l'Alagnon : Naissant au cœur d'un cirque glaciaire à l'extrémité ouest du territoire communale, cette dernière prend très vite la morphologie d'une vallée en « V » avec des versants aux pentes très prononcées (de l'ordre de 150 à 170%) et un fond de vallée extrêmement étroit.

Plus en aval, la vallée de l'Alagnon adopte le profil type d'une vallée glaciaire en « U » : les pentes des versants demeurent conséquents -70%-, bien que moins prononcées qu'en amont, mais le fond de vallée apparaît beaucoup plus large et d'une assez grande planéité.

De manière plus générale, la grande différence de dénivelé entre le fond de vallée et les sommets l'encadrant (850 mètres pour le fond de vallée contre 1813 mètres au Puy du Rocher), souligne le caractère montagnard du secteur.

## 2. Hydrographie



Le réseau connaît un chevelu hydrographique important organisé autour de l'Alagnon qui draine l'ensemble du territoire (les limites communales de Laveissière sont aussi les limites de partage des eaux) Ce réseau assez dense de cours d'eau pérennes et temporaires sont issus à la fois des précipitations pluvieuses annuelles mais aussi de la fonte des neiges. Ainsi on retrouve un important réseau provenant des escarpements, notamment par des résurgences sous forme de sources ou encore par ruissellement le long des pentes (cours d'eau souvent temporaires liés aux fortes précipitations ou aux fontes de neige).

Enfin quelques zones humides se concentrent dans le Nord de la commune tandis que s'étend aux abords de Laveissière un plan d'eau artificiel.

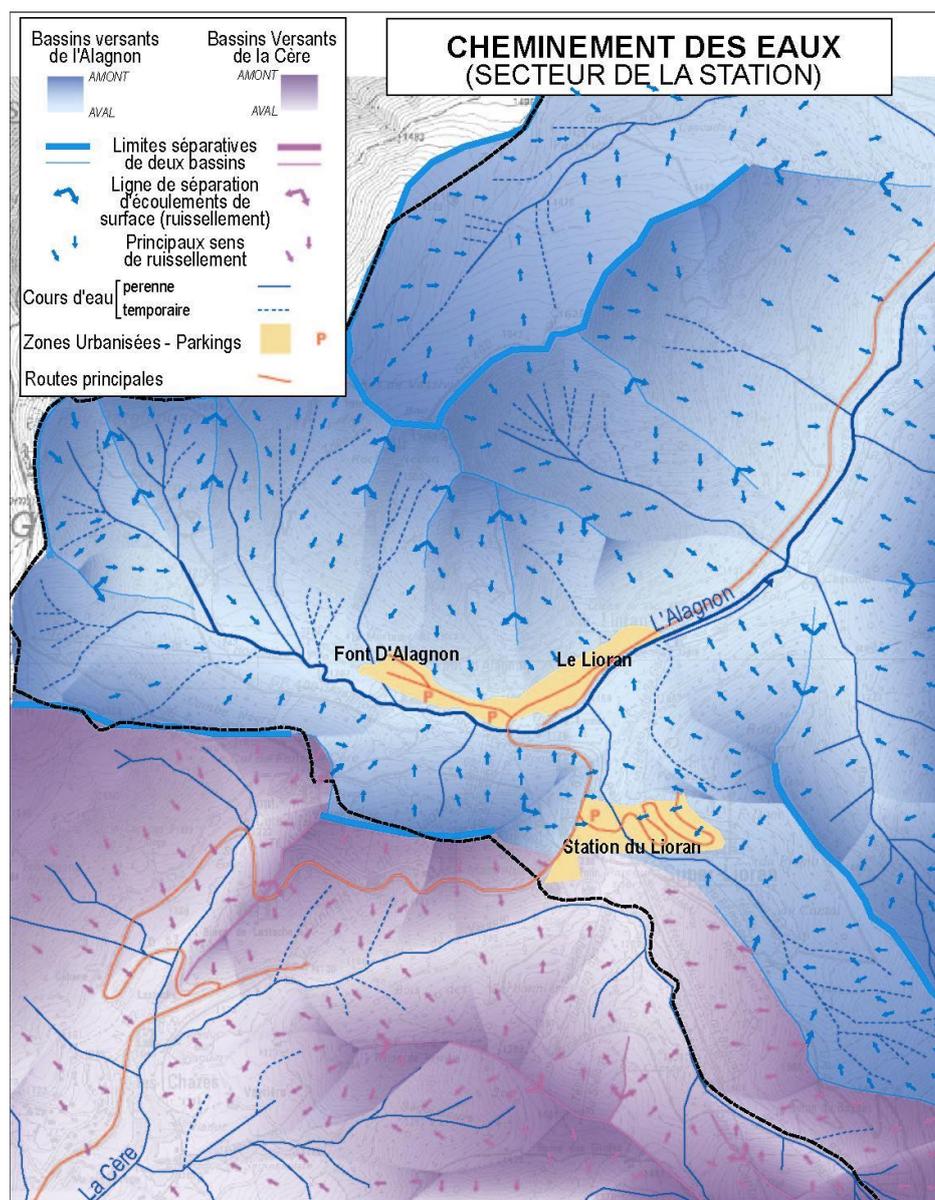
## 3. Cheminement de la ressource en eau

L'eau est une ressource abondante sur la commune du fait, d'une part de précipitations pluvieuses importantes réparties sur toute l'année (influence océanique apportant de l'humidité) et, d'autre part, d'un enneigement conséquent (altitude comprise entre 800 et 1800m).

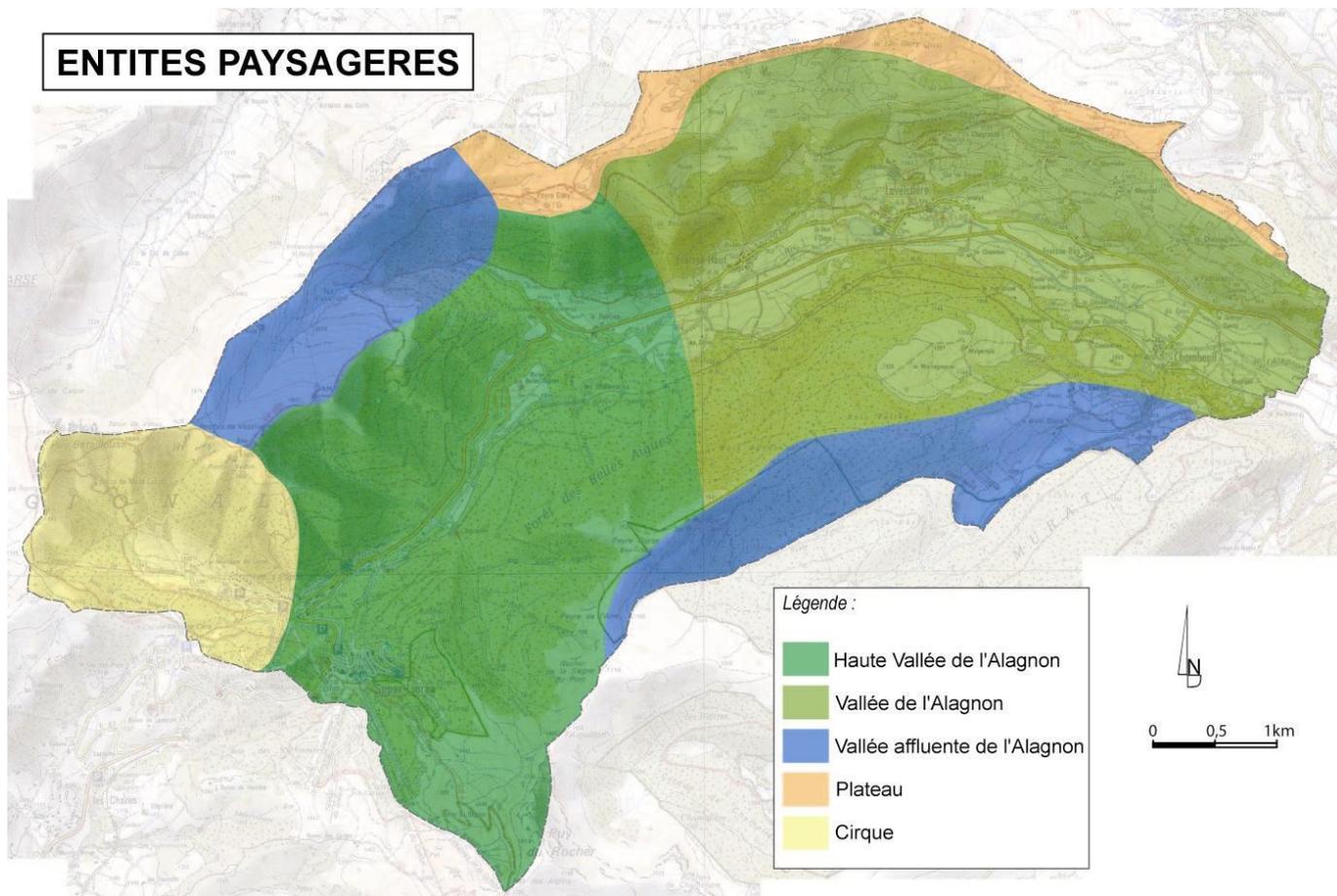
L'ensemble de la commune s'organise principalement autour du bassin versant de l'Alagnon lequel draine les eaux circulant sur le territoire selon deux cheminements possibles :

- l'infiltration dans le sol des eaux de pluie et de la neige en période de fonte. Ces eaux suivent un parcours souterrain au gré des couches géologiques : l'eau s'infiltré jusqu'à ce qu'elle rencontre une couche géologique imperméable. Elle rejaillie alors à la surface sous forme de sources temporaires ou pérennes.
- Le ruissellement des eaux de pluie essentiellement lorsque les précipitations pluvieuses sont supérieures au potentiel d'absorption du sol et de la végétation. L'eau s'écoule donc en surface en fonction des pentes qu'elle rencontre et rejoint un cours d'eau en aval.

On remarquera enfin qu'au niveau de la station du Lioran, une partie des eaux s'évacuent vers le Sud Ouest dans le bassin de la Cère.



#### 4. Les paysages



Corollaire de sa richesse topographique, la commune de Laveissière présente sur son territoire une importante diversité de paysage : Cirque et vallée glaciaire, gorges boisées, estives d'altitudes, fond de vallée bocagère,...autant d'entités qui affirme le patrimoine naturel de la commune.



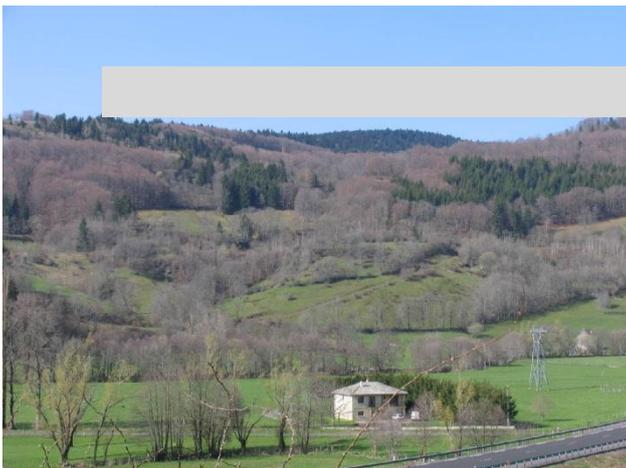
*Vue sur le cirque glaciaire présent autour de Font d'Alagnon*



*En haut : vue sur les versants boisés de la haute vallée de l'Alagnon : Très sauvages, ces espaces forestiers marquent le caractère préservé de la haute vallée.*



*A gauche et au dessus : le fond de la basse Alagnon ouvre les vues sur les monts du Cantal et conserve un caractère rural, nettement plus marqué par la présence humaine*



Laveissière, commune montagnarde, présente sur son territoire une forte diversité de paysages dont l'axe central est la vallée de l'Alagnon. Cette diversité paysagère est liée à l'histoire géologique et géomorphologique de la commune (volcanisme et érosion glaciaire), mais aussi par son occupation du sol. En effet, le territoire communal est marqué par un couvert forestier important, et par des milieux façonnés par les activités humaines station de ski, zones agricole (prairies de fauche et pâturées, estives). La préservation de l'identité paysagère de la commune dépend fortement du maintien de l'activité agricole limitant la landification et la fermeture du paysage.

## 5. Les milieux naturels

### a) Flore



La Grassette en fleur

Laveissière et plus généralement le massif du Cantal dans son ensemble sont particulièrement riches sur le plan floristique avec une des plus large palette de fleurs et plantes du Massif Central.

La flore que l'on y retrouve est boréale ou alpine, l'origine de leur colonisation de ce site datant des différents épisodes glaciaires dont le dernier date de 10000 ans. Ces espèces sont adaptées aux climats très rudes qui leur ont permis de se maintenir jusqu'aux sommets du massif ; on ne les retrouve d'ailleurs généralement que dans les Alpes ou les Pyrénées.

Certaines espèces ont d'ailleurs sur le site du Massif Cantalien



Anémone pulsatile

leur unique station française voire même sont endémiques au site (unique site mondial) comme la Saxifrage de Lamotte.

La commune compte également de vastes forêts de sapinières et de hêtraies qui ont conservé une flore multicolore et parfois rare comme la Doronic d'Autriche, la Scille Lis Jacinthe et le Lis Martagon.

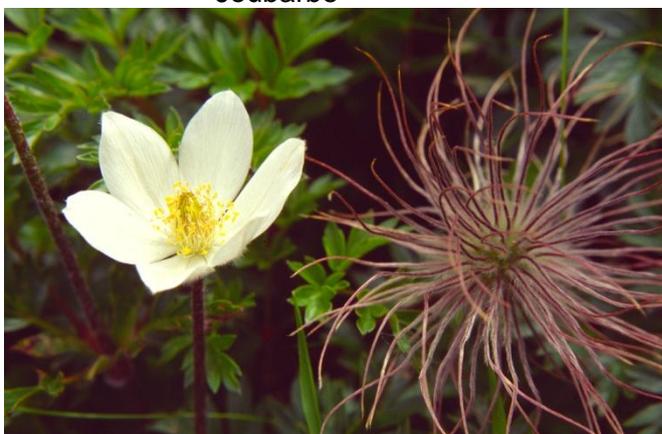


Joubarbe

La Jacinthe



L'Anémone



La commune recèle quelques zones humides où l'on retrouvera notamment dans les tourbières une flore riche mais fragile : Droséra, Grassette, Linaigrette, Adenostyle, etc...



Driade à Huit Pétales



Linaigrette



L'Orchis

Les milieux ouverts de la commune sont le territoire de pâturages et de landes souvent entretenus par les troupeaux où l'on peut recenser la Gentiane, l'Anémone, l'Arnica ou la Verrâtre.

Enfin les milieux rocheux, escarpements, éboulis et crêtes ont été colonisés par une flore rare et unique : Saxifrage, Ceraiste des Alpes, l'œillet de Grenoble, etc...



La Gentiane Printanière

### **La Gentiane : la plante curative**

Plante typique de la moyenne montagne, on en recense une trentaine d'espèces en Europe. Elles sont cultivées pour leurs fleurs en forme de trompette généralement de couleurs bleues. Il existe toutefois des espèces de couleurs jaunes et de plus grande taille comme la Grande Gentiane.

La Gentiane est connue notamment pour ses vertus curatives, tonifiantes, dépuratives ou encore antidépressives qui au cours de l'Histoire, ont conduit à de nombreux mythes et légendes sur ses propriétés.

Ses racines contiennent notamment des principes actifs appelés « amers » qui facilitent la digestion, soignent des maladies intestinales et gastriques.

Elle permettrait en outre de purifier l'ensemble du corps humain et plus particulièrement le foie et la vésicule biliaire ainsi que de diminuer les maux de gorges et inflammations arthritiques.

Parmi les nombreuses espèces recensées, on trouve notamment dans les monts du Cantal la Gentiane Printanière, la Grande Gentiane et la Gentiane pneumonanthe.



## b) La faune

### ➤ **Les poissons**

L'Alagnon est classée en rivière de première catégorie piscicole (rivière à Salmonidés). Les espèces présentes dans l'Alagnon et ses affluents affectionnent les cours d'eau froids, rapides et bien oxygénés avec des fonds rocheux.

Les espèces suivantes ont déjà été observées sur la commune de Laveissière :

- Truite fario *Salmo trutta fario*
- Le Chabot *Cottus gobio*
- L'Ombre commun *Thymallus thymallus*
- Le Vairon *Phoxinus phoxinus*
- La Loche franche *Nemacheilus Barbatulus*
- La Lamproie de Planer *Lampetra planeri*



le Chabot *Cottus gobio* (Source ADEV Environnement)

### ➤ Les insectes

Les prairies, les landes et les pelouses sub-alpines sont les milieux très présents sur la commune de Laveissière, elles servent à la production fourrage et au pâturage des bovins. Ce mode d'exploitation extensif, et très favorable pour de nombreuses espèces d'Orthoptères (Grillon, Criquet, Sauterelle) et pour les papillons (Lépidoptères).

Parmi les espèces d'insectes « emblématique », vivant sur le massif cantalien, on peut citer l'Apollon arverne *Parnassius apollo arvensis*. Cette espèce de papillon est endémique de l'Auvergne fréquente les pelouses et les landes d'altitude (supérieure à 1000m).

Une part importante du territoire communal du territoire communal est recouverte par des boisements, principalement des résineux parfois mélangé avec des Hêtres. De plus, à l'est de la commune le réseau de haie assez développé. Ces milieux boisés sont favorables pour les insectes saproxylophages dont la Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*.

Les espèces d'insectes listés ci-dessous sont présentes sur la commune de Laveissière :

Tableau 1 : Liste des espèces d'insectes observés sur la commune de Laveissière (source INPN)

Nom commun	Nom scientifique
-	<i>Acrossus depressus</i> (Kugelann, 1792)
-	<i>Acrossus rufipes</i> (Linnaeus, 1758)
-	<i>Agolius abdominalis</i> (Bonelli, 1812)
-	<i>Ammoecius brevis</i> Erichson, 1848
-	<i>Anoplotrupes stercorosus</i> (Scriba, 1791)
-	<i>Aphodius fimetarius</i> (Linnaeus, 1758)
-	<i>Chorthippus parallelus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)
Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)
le Moiré de la Canche,	<i>Erebia epiphron</i> (Knoch, 1783)
Moiré fascié	<i>Erebia ligea</i> (Linnaeus, 1758)
Moiré variable	<i>Erebia manto</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)

Moiré des fétuques	<i>Erebia meolans</i> (Prunner, 1798)
-	<i>Euorodalus coenosus</i> (Panzer, 1798)
-	<i>Geotrupes stercorarius</i> (Linnaeus, 1758)
Decticelle des alpages	<i>Metrioptera saussuriana</i> (Frey-Gessner, 1872)
-	<i>Nimbus contaminatus</i> (Herbst, 1783)
-	<i>Onthophagus fracticornis</i> (Preyssler, 1790)
-	<i>Oromus alpinus</i> (Scopoli, 1763)
-	<i>Otophorus haemorrhoidalis</i> (Linnaeus, 1758)
-	<i>Plagiogonus putridus</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)
-	<i>Planolinus uliginosus</i> (Hardy, 1847)
Criquet jacasseur,	<i>Stauroderus scalaris</i> (Fischer de Waldheim, 1846)
-	<i>Stenobothrus stigmaticus faberi</i> Harz, 1975
Criquet ensanglanté,	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)
Tétrix forestier,	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)
Sauterelle cymbalière,	<i>Tettigonia cantans</i> (Fuessli, 1775)
Grande Sauterelle verte,	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)
-	<i>Trypocoprpris pyrenaicus</i> (Charpentier, 1825)



*La Rosalie des Alpes Rosalia alpina*\_(source Florian PICAUD)

### ➤ **Les oiseaux**

L'avifaune fréquentant la commune est typique des milieux hétérogènes avec une multitude de niches écologiques.

Les espèces suivantes peuvent être données comme exemple de cette richesse aviaire :

#### ➤ Oiseaux forestiers :

- Pic épeiche (*Dendrocopos major*),
- Pic épeichette (*Dendrocopos minor*),
- Pic noir (*Dryocopus martius*),

- Bec croisée des sapins (*Loxia curvirostra*),
- Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*),
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*),
- Chouette hulotte (*Strix aluco*),
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*),
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- ...

➤ Oiseaux de milieux semi-ouverts :

- Buse variable (*Buteo buteo*),
- Mésange Charbonnière (*Parus major*),
- Mésange bleue (*Parus caeruleus*),
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
- Pigeon ramier (*Columba palumbus*),
- Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*),
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*),
- Alouette des champs (*Alauda arvensis*),
- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*),
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- .....,

➤ Oiseaux des milieux ouverts d'altitude :

- Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*)
- Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*)
- Merle à plastron (*Turdus torquatus*)
- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*),
- .....

➤ Oiseaux des falaises :

- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Grand corbeau (*Corvus corax*)
- Hibou grand-duc (*Bubo bubo*)
- .....

➤ Oiseaux d'eau :

- Héron cendré (*Ardea cinerea*),
- Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)
- Cinle plongeur (*Cinclus cinclus*)
- Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)
- .....

➤ Oiseaux de milieux urbanisés (avec au moins des bâtiments)

- Chouette effraie (*Tyto alba*),

- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*),
- Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*),
- Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)
- .....

En raison de sa situation géographique, le massif du Cantal est pour les oiseaux migrateurs, une zone de passage privilégié entre le nord et le sud de l'Europe. Les migrations ont lieu à la fin de l'été et à l'automne. La diversité des espèces et le nombre important de migrateurs observés constituent un intérêt indéniable.

Les espèces les plus fréquemment observées en migration sont :

- Martinet noir (*Apus apus*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Coucou gris (*Cuculus canorus*)
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
- Hirondelle des fenêtres (*Delichon urbica*)
- Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*)
- .....

Ces quelques exemples démontrent clairement la richesse de l'avifaune. Cette richesse tient à la présence de nombreux milieux différents, qui, pris séparément, représentent des milieux d'accueil pour certains types d'espèces (exemple oiseaux forestiers), et qui une fois mis ensemble sur un territoire, accueillent encore d'autres espèces ayant besoin de milieux hétérogènes. Il faut noter aussi que cette partie du Cantal est une zone de passage importante d'oiseaux migrateurs.

### ➤ **Les reptiles**

Pour les reptiles, on peut noter la présence, en plus des espèces communes à large répartition comme la Vipère aspic, la Couleuvre à collier, la Couleuvre verte et jaune, et le Lézard des murailles, le Lézard vert, d'espèces moins fréquentes caractéristique des zones montagneuses par exemple la Vipère péliade, le Lézard des souches ou le Lézard vivipare.

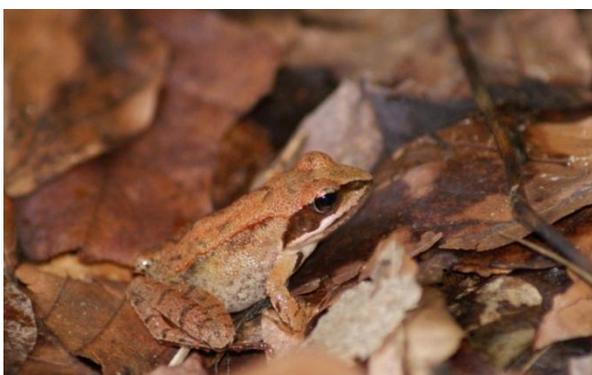


Photographie 1 : Vipère péliade *Vipera berus* (source ADEV Environnement)

### ➤ Les amphibiens

La présence de milieux variés (bois, prairie, zones rocheuses) et la présence de nombreux points d'eau (sources, ruisseaux, zones humides) génèrent de nombreux sites favorables pour les amphibiens. Parmi les espèces présentes sur la commune on peut citer :

- L'Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
- Le Crapaud commun *Bufo bufo*
- La Grenouille agile *Rana dalmatina*
- La Grenouille rousse *Rana temporaria*
- Le Triton palmé *Triturus helveticus*
- La Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*



Photographie 2 : Grenouille agile *Rana dalmatina* (source Florian PICAUD)

### ➤ Les mammifères

Les espèces de mammifères présentes sur la commune de Laveissière sont classiques.

- Dans les milieux boisés on pourra rencontrer :
  - le Chevreuil européen,
  - le Sanglier,
  - La Martre,
  - la Fouine,
  - le Cerf élaphe,
  - l'Oreillard roux,
  - le petit Rhinolophe,
  - Le Loup (un individu adulte a été trouvé mort écrasé sur la commune en 1997)
  
- Dans les milieux semi-ouverts (bocage) et ouverts (pelouse d'altitude) :
  - le Lièvre d'Europe,
  - le Lapin de garenne,
  - le Renard roux,
  - l'Hermine,
  - le Blaireau d'Europe,

- la Belette
  - le Putois
  - le Campagnol roussâtre
- Dans les milieux d'altitude, sur les crêtes rocheuses :
- le Mouflon,
  - le Chamois,
  - la Marmotte (les premières Marmottes du Cantal ont été introduites sur la commune de Laveissière en 1964)



*Photographie 3 : L'Hermine Mustela erminea (source ADEV Environnement)*

La Loutre d'Europe est présente dans l'Alagnon et ses affluents. L'ensemble de l'Alagnon a été classé en Site d'Importance Communautaire (NATURA 2000) en raison de la présence de ce carnivore aquatique. La Loutre occupe un grand territoire, 5 à 10 km de rivière pour une femelle et jusqu'à 50 km pour un mâle. Elle se nourrit principalement de poissons, d'amphibiens et de petits mammifères. La Loutre ne creuse pas de terrier, pour se reproduire elle utilise des anfractuosités naturelles dans les berges des rivières (tas de bois, amas de rochers, souche d'arbre). Donc lors d'aménagement des berges ou à proximité des berges il faudra veiller à maintenir des zones favorables pour la reproduction de la Loutre.

➤ **Conclusion sur la faune rencontrée.**

La présence de milieux variés, le grand nombre de boisements et de haies, la présence de certaines espèces rares font que la commune, possède une richesse faunistique relativement importante. Pour maintenir une telle richesse il est indispensable de maintenir une hétérogénéité de milieux.

c) Les périmètres de protection des milieux naturels

## LES ZNIEFF

*(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)*

Sources des données : DIREN Auvergne, fiches communales

Les ZNIEFF constituent un inventaire national des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares et menacées. Il est réalisé à l'initiative du Ministère de l'Environnement et validé par le Muséum d'Histoire Naturelle.

Deux types de zones sont définis :

- Type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

**Rappels :**

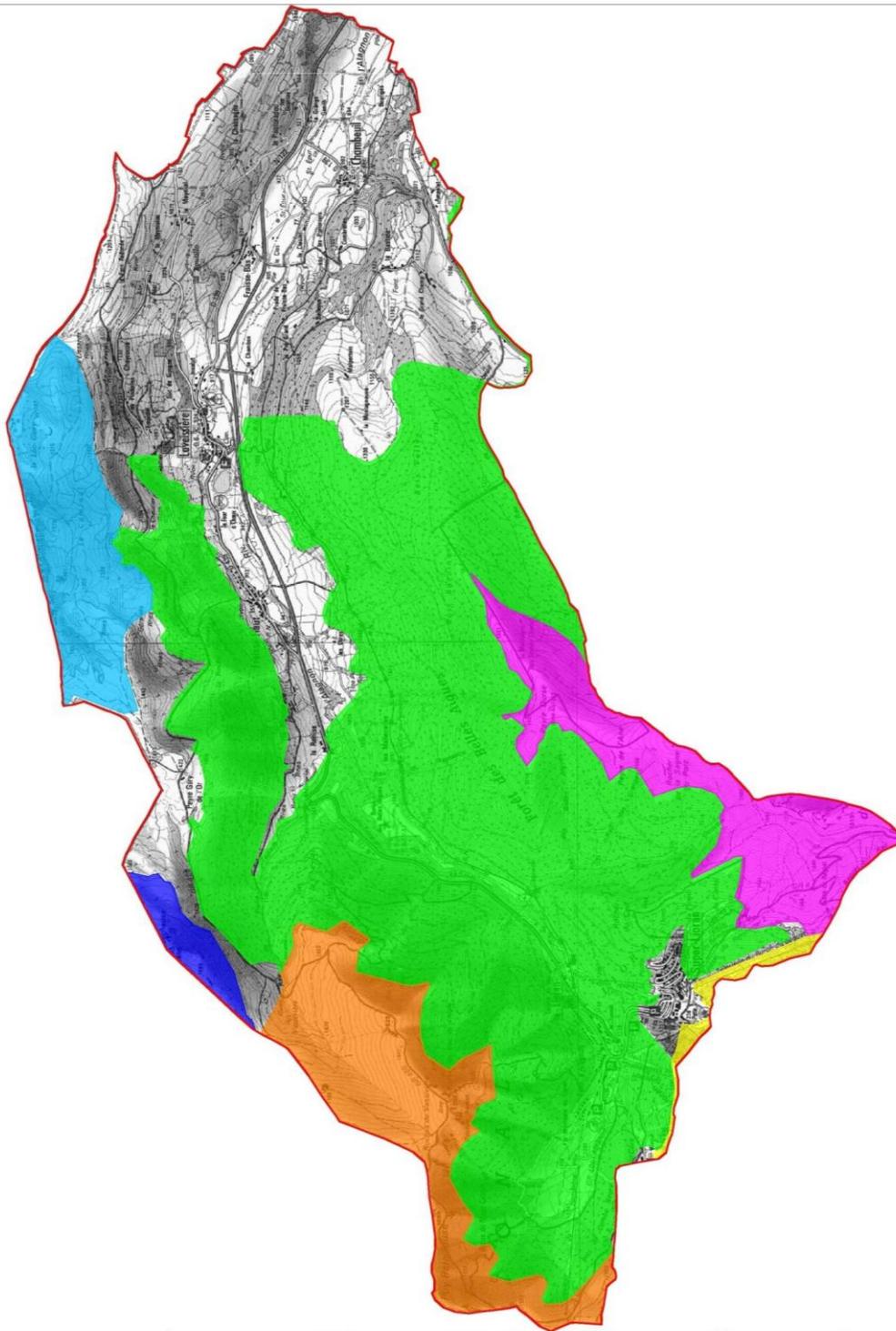
Compte tenu de leur origine, les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique ou normative directe : elles constituent en effet un outil scientifique de connaissance de la valeur écologique des milieux naturels. Pour autant, la non prise en compte des ZNIEFF, et notamment des ZNIEFF de type I, a été fréquemment sanctionnée par la jurisprudence administrative et l'urbanisation de ces milieux peut être déclarée illégale pour erreur manifeste d'appréciation.

**Diagnostic  
environnemental**  
---  
**PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Zones d'inventaires  
écologiques (1)**

**Légende :**

- Limite communale
-  ZNIEFF de type 1 "Haute vallée de l'Alagnon - Forêt de Murat"
-  ZNIEFF de type 1 "Les Montagnes, le lac Glory et le Caminal"
-  ZNIEFF de type 1 "Puy de Seycheuse"
-  ZNIEFF de type 1 "Puy Mary"
-  ZNIEFF de type 1 "Vallon du Viaguin"
-  ZNIEFF de type 1 "Plomb du Cantal et Prat de Bouc"



**Réalisation : avril 2011**  
**ADEV Environnement**

  
2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49  
contact@adenv-environnement.com

## ZNIEFF de TYPE I : HAUTE VALLEE DE L'ALAGNON

Superficie : 2400 ha

Altitude : minimum 1000m, maximum 1710m

Cette zone, située au nord du Plomb du Cantal englobe deux vallées principales : celle de l'Alagnon, au nord jusqu'à sa source sous le Puy Bataillouze (1683m) et celle du ruisseau de Chambeuil, son affluent qui le rejoint à l'est, toutes deux principalement constituées d'andésites compactes et de brèches andésitiques.



*Epervière orangée, Chèvrefeuille alpin, bartsie des alpes et orchis*

Le Sapin pectiné est omniprésent sur une large partie de la zone. Il domine nettement dans les trois massifs forestiers principaux, forêt domaniale de Murat, forêt de belle-Aigues et forêt du Lioran qui représentent les sapinières les mieux exprimées et les plus étendues des monts du Cantal. Seules certaines franges forestières supérieures, en limite altitudinale de la forêt sont constituées de feuillus, Hêtres, Sorbiers des oiseleurs et Bouleau pubescent.

En dehors de ce dernier groupement de lisière, envahi par les espèces des mégaphorbiaies subalpines on observe plusieurs types forestiers : sapinière acidiphile pauvre en espèces des versants ; sapinière eutrophe et mésohygrophile au bas des versants nord ; groupement plus hygrophiles en bordure des ruisseaux.

Le cortège botanique forestier est riche et varié avec 3 plantes protégées au niveau : Luzule jaunâtre, Lis martagon, Listères à feuilles en cœur, et en station d'Epipogon sans feuilles. Cette orchidée saprophyte, hôte des vieilles forêts, il faut accorder une mention spéciale aux

mégaphorbiaies et aux groupements végétaux saxicoles subalpins du Vallon de Font d'Alagnon, qui présente une richesse exceptionnelle. On n'y trouve pas moins de 7 espèces protégées, dont la Bartsie des Alpes, le Raision d'Ours, l'Anémone printanière, l'Orchis



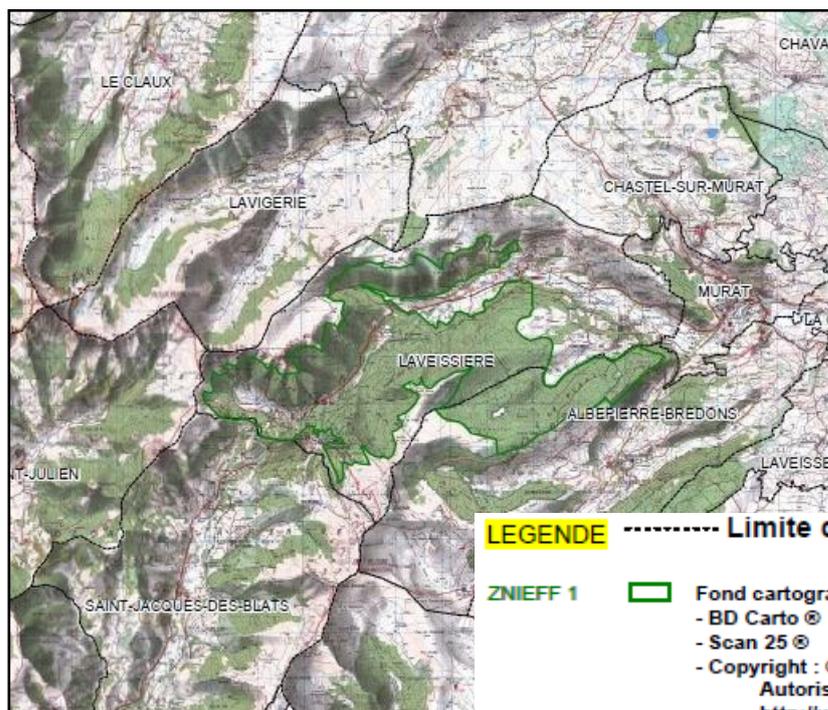
globuleux, l'Epervière orangée... auxquelles s'ajoutent le Buplèvre à feuilles de Renoncule, le Chèvrefeuille des Alpes, tous très localisés dans notre région.

Le site se distingue par ses fortes densités d'ongulés : cerfs élapes et Chevreuils et aussi par la présence du Mouflon de Corse.

La richesse ornithologique, encore mal connue, semble élevée : nidification du Pic noir, du Grand Duc, présence récemment relevée de la Chouette de Tengmalm, du Venturon Montagnard, du Tarin des Aulnes...



C'est une importante voie de passage et de stationnement en période de migration. Le Moiré des Sudètes, papillon protégé au niveau national est présent sur la zone. Certains secteurs de la forêt de Murat sont exploités de manière assez intensive tandis que dans les forêts de Belles-Aigues et du Lioran, les traces de la sylviculture sont moins apparentes. A proximité de ce dernier massif, les infrastructures liées au ski de descente marquent la limite des zones à enjeux biologiques.



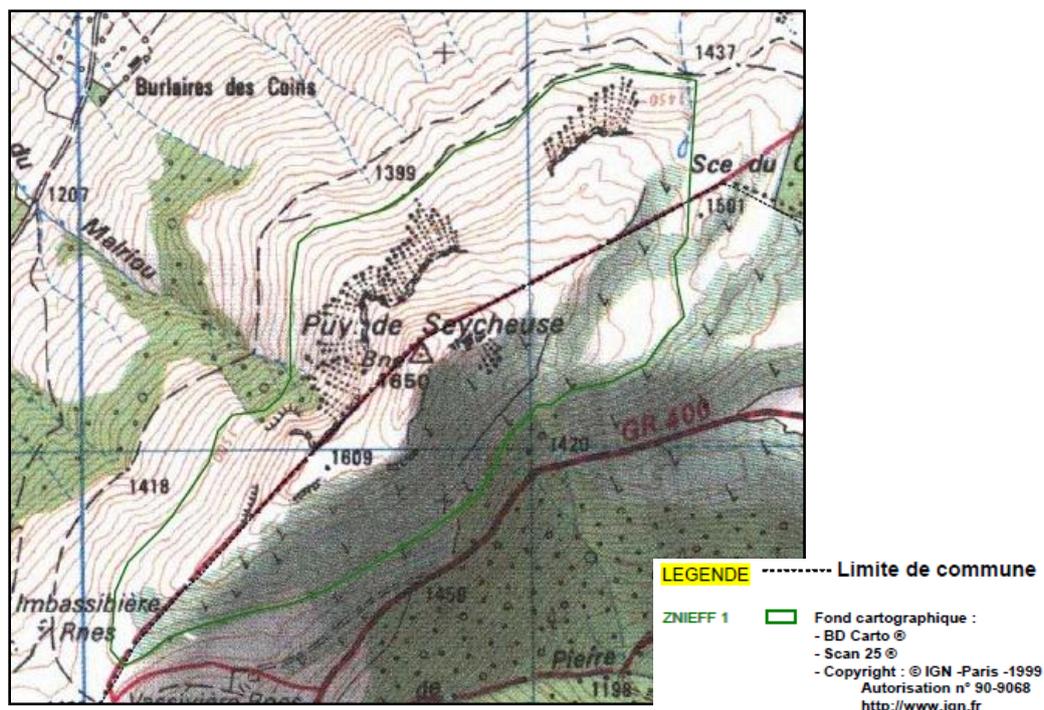
ZNIEFF de type I « Haute vallée de l'Alagnon – Forêt de Murat » (Source : DIREN Auvergne)

## ZNIEFF de type I, «Puy de seycheuse »

Cette ZNIEFF de 78,96 ha s'étend sur les communes de Lavigerie et Laveissière. Cette zone est composée d'un ensemble de landes à Callunes et à Genêts purgatifs ainsi que des éboulis. Parmi les 13 espèces déterminantes identifiées dans cette zone on peut citer le Merle à plastron, l'Androsace de Haller, et le Lis martagon.



le Lis martagon *Lilium martagon* (source Florian PICAUD)



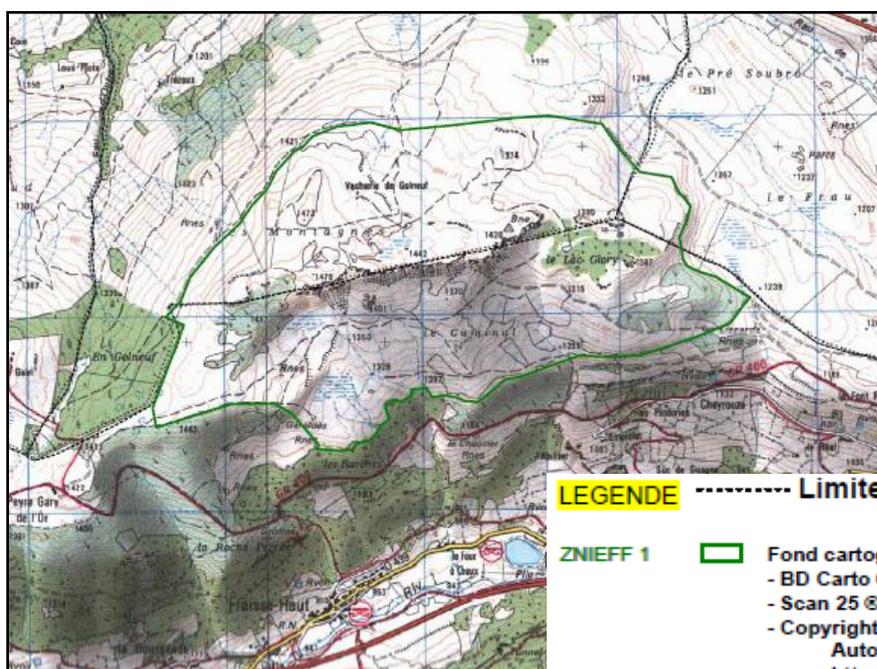
ZNIEFF de type I « Puy de Seycheuse » (Source : DIREN Auvergne)

## ZNIEFF de type I, «Les montagnes, la lac Glory et la Caminal »

Cette ZNIEFF de 326,26 ha s'étend sur les communes de Chastel sur Murat, Dienne et Laveissière. Cette ZNIEFF est composée d'un ensemble de prairies, de landes, de zone humide et d'éboulis. 13 espèces déterminantes ont été identifiées dans cette zone, il s'agit notamment du Lis martagon, de l'Aconit napel et de la Rossolis à feuilles rondes.



Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia* (source Florian PICAUD)



ZNIEFF de type I « Les montagnes, le lac Glory et le Caminal » (Source : DIREN Auvergne)

### ZNIEFF de type I, « Vallon de Viaguin »

Cette ZNIEFF de 214,97 ha s'étend sur les communes de Saint-Jacques-des-Blats et de Laveissière. Elle est composée de bois de résineux et de feuillus, de landes et de prairies. 13 espèces déterminantes ont été inventoriées dans ce vallon, parmi lesquelles la Loutre, le Méconopsis du pays de Galles et la Doradille verte.



Photographie 4 : Méconopsis du pays de Galles *Meconopsis cambrica* (source Florian PICAUD)

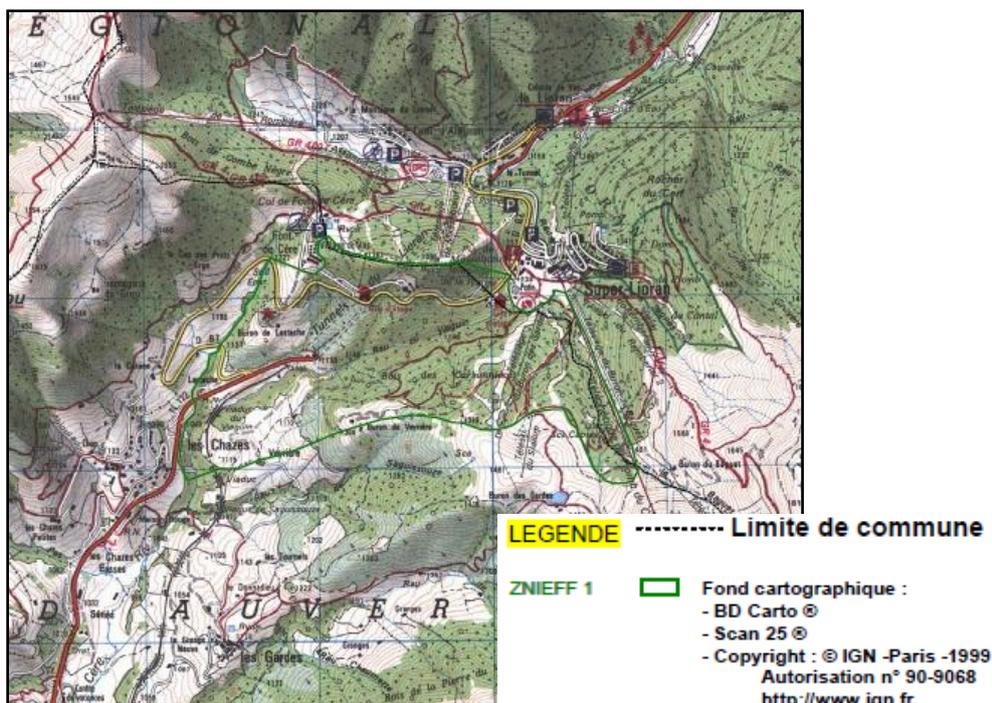


Figure 1 : ZNIEFF de type I « Vallon du Viaguin » (Source : DIREN Auvergne)

## ZNIEFF de TYPE I : PUY-MARY

Superficie : 2751,16 ha

Altitude : minimum 1300m, maximum 1806m.

Elle s'étend sur les communes de :

- ✓ Le Claux
- ✓ Le Falgoux
- ✓ Le Fau
- ✓ Laveissière
- ✓ Lavigerie
- ✓ Mandailles-Saint-Julien
- ✓ Saint-Jacques-des-Blats
- ✓ Saint-Paul-de-Salers

✓ Saint Projet-de-Salers

Les monts du Cantal constituent le plus vaste édifice volcanique d'Europe. Sa zone sommitale est séparée par les vallées de la Cère et de l'Alagnon en deux entités principales correspondant chacune à une ZNIEFF : les secteurs du Plomb du Cantal au Sud-Est et du Puy-Mary au Nord-Ouest.

Ce dernier ensemble regroupe la plupart des hautes crêtes centrées autour du Puy-Mary : Puy Violent (1592m), Roc des Ombres (1633m), Roche Taillade (1654m), Puy Chavaroché (1739m), Puy-Mary (1785m), Puy de Peyre Arse (1806m), Puy Griou (1690m)... Elles sont principalement composées de roches andésitiques, au milieu desquelles s'individualisent de notables émergences de phonolites comme celle du Puy Griou ou de basaltes, au Nord-Ouest.

L'ensemble se situe principalement au dessus de la limite forestière supérieure, constituée surtout de hêtres, bouleaux pubescents, sorbiers ou sapins.

On trouve là une grande diversité de milieux subalpins entre 1500 et 1806m d'altitude, en raison de l'amplitude altitudinale et des forts effets de relief et d'orientation.

Les sommets non rocheux sont occupés par des landes où l'Airelle des marais occupe une place souvent prépondérante à côté de la Myrtille, de la Callune vulgaire ou du Genêt poilu. Les versants froids à haute altitude abritent des landines rases à Camarine noire tandis que les pentes rocailleuses plus chaudes développent des groupements herbeux où se distingue la Fétuque paniculée au côté d'autres espèces montagnardes plus thermoxérophiles, comme le Genêt purgatif très répandu, qui représente souvent un stade de recolonisation d'anciens pâturages.

Sur les roches compactes verticales, les Chasmophytes subalpins composent un groupement original, assez répandu dans le Massif, à Saxifrage de Lamotte, espèce endémique. Au pied des falaises abruptes, humides et froides, des criques de la Rhue et de l'Impradine, sur le versant nord du Puy-Mary, s'individualise même un groupement rupicole d'écologie quasi-alpine caractérisée par le Saxifrage à feuilles d'Epervière, espèce présentant ici sa seule station française et côtoyant quelques autres plantes boreo-alpines qui manquent partout ailleurs dans le Massif Central.

D'autres formations des milieux humides d'altitude comme les mégaphorbiaies à Adenostyle à feuilles d'Alliaire ou comme les tourbières de pente et les végétations de sources revêtent un grand intérêt biologique, de même que certains milieux de lisière, ou d'éboulis plus ou moins fixés.

On compte plus de 23 espèces végétales protégées, figurant sur la liste nationale, comme la Ligulaire de Sibérie, le Lycopode des Alpes, le Saxifrage à feuilles d'Epervière... ou régionale comme la Dryade à huit pétales, le Saxifrage à feuilles opposées, la Vergerette des Alpes, l'Epervière orangée, la Gentiane vernale ou la Benoîte des montagnes... Beaucoup de ces espèces ont un caractère de relicté glaciaire, plusieurs y ont leur seul site

du Massif Central, certaines sont endémiques de l'Auvergne. L'ensemble présente un intérêt floristique majeur niveau national.

La faune s'originalise par des éléments remarquables qui participent à la grande richesse biologique et écologique du massif.

Plusieurs mammifères récemment introduits fréquentent le site : le Chamois, la Marmotte et le Cerf. Le Campagnol des neiges, espèce typique des pierriers subalpins y est signalé.

L'avifaune comporte des espèces remarquables comme le Merle de Roche, le Merle à plastron, le grand Corbeau ainsi que le Faucon pèlerin, espèce rare et menacée sur l'ensemble du territoire nationale dans les années 70.



*Merle à plastron, grand corbeau et Faucon pèlerin*

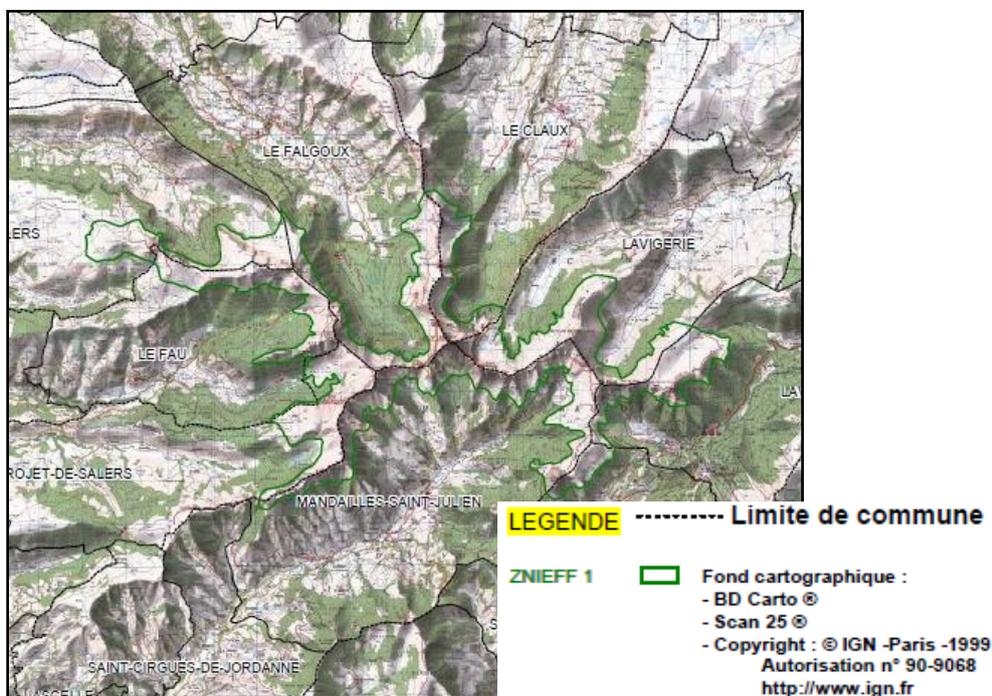
On recense 3 lépidoptères protégés sur le plan national et considérés comme menacés dont l'Apollon présent sous forme d'une espèce endémique du Massif Central, le Moiré des Sudètes, et l'Azuré des Mouillères...

Le Puy-Mary, et les crêtes subalpines environnantes représentent un des sites majeurs du Massif Central, dont l'intérêt dépasse largement le cadre régional. Les enjeux biologiques y sont considérables. Certains secteurs souffrent d'une fréquentation importante par le public qui peut être cause de dégradation et de déséquilibre des écosystèmes. Les activités pastorales traditionnelles conduites suivant des méthodes peu intensives constituent le meilleur garant de leur maintien et de la conservation du Patrimoine biologique.

En effet, 73 espèces déterminantes ont été identifiées dans cette ZNIEFF, parmi ces espèces on peut citer le Monticole de roche, l'Apollon d'Auvergne, le Dorcadion fuligineux, la **Dryade à huit pétales**.



*Dorcadion fuligineux* *Dorcadion fuliginator* (source Florian PICAUD)



ZNIEFF de type I « Puy du Mary » (source : DIREN Auvergne)

## ZNIEFF de TYPE I : PLOMB DU CANTAL ET COL DU PRAT DE BOUC

Superficie : 3000ha

Altitude : minimum 1350m, maximum 1855m

Cette grande ZNIEFF est située sur les communes

- ✓ d'Albepierre-Bredons,
- ✓ Brezons,
- ✓ Cezens,
- ✓ Laveissière,
- ✓ Malbo,
- ✓ Pailherols,
- ✓ Paulhac,

- ✓ Saint-Clément,
- ✓ Saint-Jacques-des-Blats
- ✓ Thiézac.

Le secteur du Plomb du Cantal – Prat de Bouc correspond aux crêtes situées dans la partie Sud-Est des Monts du Cantal, séparées du massif du Puy-Mary par les vallées de la Cère et de l'Alagnon. Elles comportent le Puy du Rocher, au Nord (1813m), le Plomb du Cantal, point culminant du massif à 1855m, le Puy de la Cède (à 1768m), le Puy de Grandval (1648m) et le Puy de la Belle Viste, au Sud 1543m.

Ces sommets sont principalement constitués d'andésite, brèches andésitiques, ou basalte. Le relief, souvent doux, n'a pas la rudesse et les contrastes qui caractérisent le secteur du Puy-Mary.

Les pelouses et landes dominant et offrent un remarquable ensemble d'estives où, sont présents affleurements rocheux, éboulis, ruisseaux et tourbières de pente qui ajoutent à la diversité de ce paysage ouvert.

La lisière supérieure de la forêt est représentée au Sud et à l'Ouest, par la hêtraie ou des formations feuillues à Bouleau pubescent ou Sorbiers et plus au Nord, par la sapinière ou des plantations d'Epicéas.

La plus grande partie du site relève de l'étage subalpin dont il présente des biotopes et habitats caractéristiques : landes sommitales à Airelles des marais, végétation herbeuse à Nard et Plantain des Alpes dans les combes longuement enneigées, landes à Pulsatille vernale, Genêt poilu dans les milieux secs, bien orientés des crêtes.

Sources et tourbières de pente à Saule des Lappons parsèment certains versants humides ou le fond du cirque du Lagnon...

Les versants chauds et ensoleillés, en dessous de 1600m sont occupés par le Genêt purgatif, souvent consécutif à un état d'abandon du pâturage. Des formations herbeuses termophiles à Calamagrostis ou Fétuque paniculée apparaissent sur certaines pentes abritées où l'on remarque les grands capitules du Seneçon Doronic.

Dans les zones rocheuses, moins développées qu'au Puy-Mary, apparaissent quelques espèces typiques comme le Saxifrage d'Auvergne, (endémique de notre région), l'Androsace rose ou l'Orpin alpestre.

L'ensemble revêt un très grand intérêt floristique avec de nombreuses espèces subalpines ou boréo-alpines. On compte plus de quinze plantes protégées soit sur le plan national, comme le Saule des Lappons, la Droséra à feuilles rondes, la Laïche des borbiers, soit sur le plan régional avec le Saule bicolore, le Streptope à feuilles embrassantes, la Bartsie des Alpes, l'Anémone printanière...



Le Silène cilié, disséminé en plusieurs points des pelouses sommitales présente ici l'une de ses deux seules stations du Massif Central.

De nombreux éléments faunistiques remarquables viennent

confirmer le grand intérêt biologique et écologique du site.

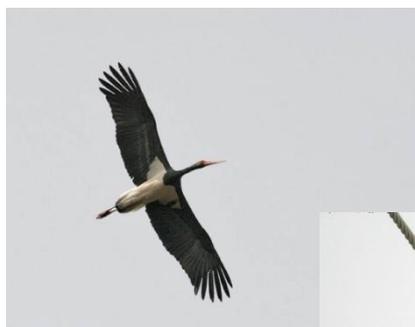
Parmi les mammifères on citera le Mouflon de Corse, la Marmotte et le Chamois introduits depuis plusieurs années.

Le Campagnol des neiges, espèce typique des éboulis d'altitude, fréquente la zone. L'avifaune est remarquable avec plusieurs espèces caractéristiques comme le Venturon montagnard, l'Accenteur alpin, le Merle de roche, le Merle à plastron,...

Le site est lieu de nidification pour une quarantaine d'espèces et représente surtout une zone d'importance nationale pour la migration post-nuptiale.



Le suivi scientifique de celle-ci, effectué depuis 1982 par l'association Espaces et Recherches, a permis de contacter plus de cent trente espèces, totalisant suivant les années entre deux cent mille et un million d'oiseaux... Des espèces exceptionnelles ont pu être observées sur ce site comme par exemple l'Aigle royal, le Pluvier guignard, les Cigognes noires et blanches, le Faucon kobez,...



Parmi les lépidoptères, trois espèces protégées sur le plan national et très localisées en Auvergne ont été recensées : le Moiré des Sudètes, l'Azuré des mouillères et l'Apollon.



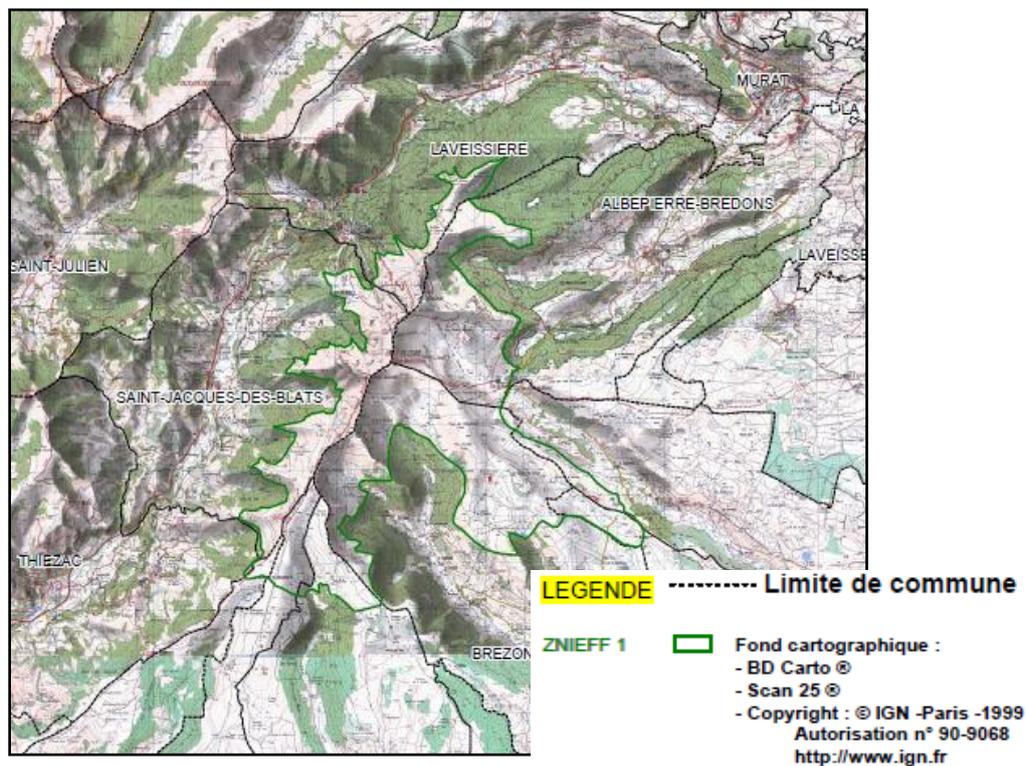
sommet du massif  
écosystèmes  
haute altitude,  
le Massif Central,  
d'atteintes liées  
ou à une exploitation  
dernier type d'activité qui, convenablement conduite, permettra à terme le maintien des équilibres paysagers et écologiques du secteur.

Accenteur alpin, Cigogne  
noire, Faucon kobez

Ce site exceptionnel, cantalien, développant des diversifiés et typiques de secteur de relativement peu représentés dans souffre d'un certain nombre surtout aux infrastructures de loisirs trop intensive par endroit. C'est ce



*Aconit napel Aconitum napellus* (source Florian PICAUD)



ZNIEFF de type I « Plomb du Cantal et Prat du bouc » (source : DIREN Auvergne)

**Diagnostic  
environnemental**  
---  
**PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Zones d'inventaires  
écologiques (2)**

**Légende :**

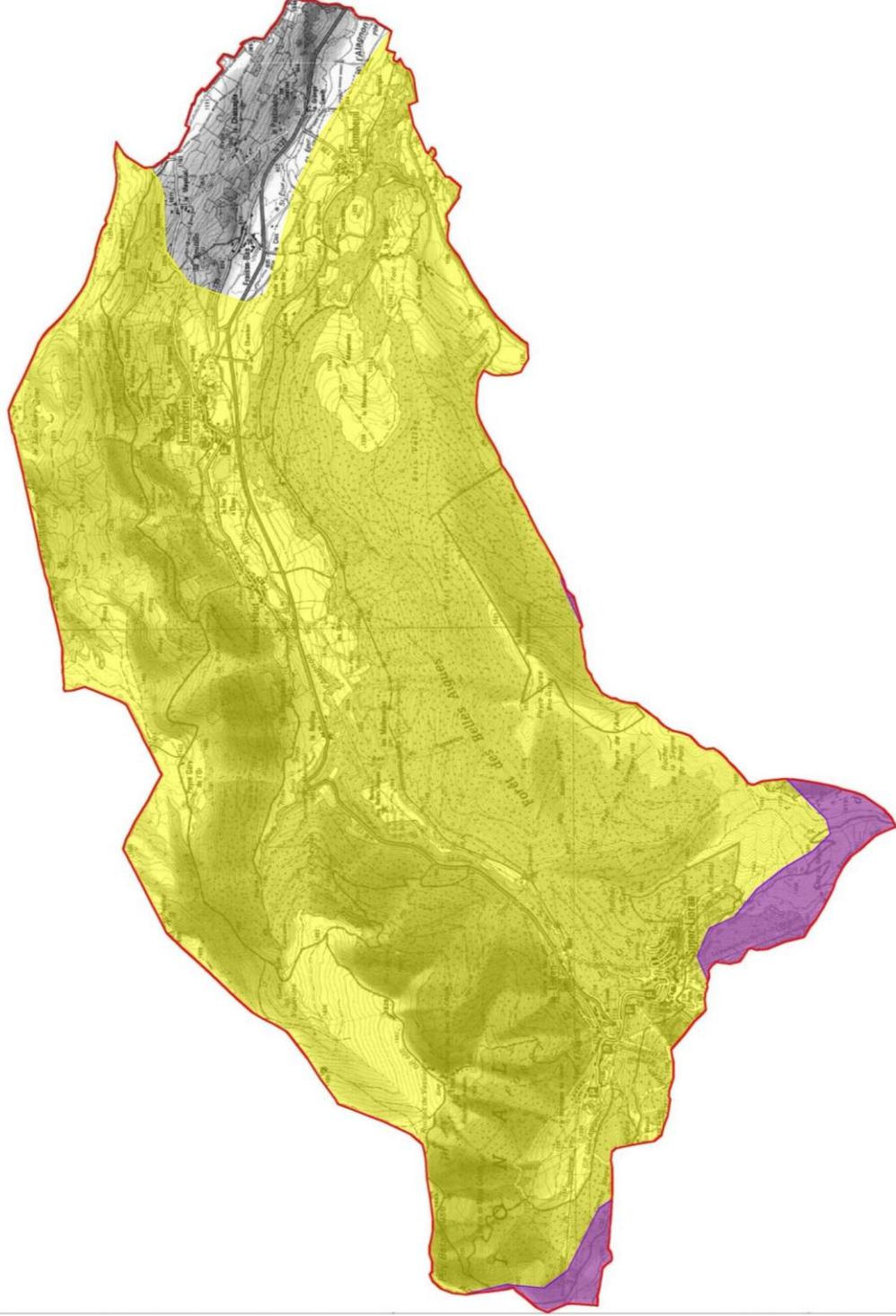
-  Limite communale
-  ZNIEFF de type 2 "Massif du Cantal"
-  ZICO "Monts et Plomb du Cantal"

**Réalisation : avril 2011**

**ADEV Environnement**

2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49

[contact@adev-environnement.com](mailto:contact@adev-environnement.com)



## ZNIEFF de type II, « Massif du Cantal »

Cette vaste ZNIEFF englobe les grands massifs cantaliens, tels que le puy Mary, le puy Violent, ou encore le Plomb du Cantal. Hormis une petite partie à l'est, la commune de Laveissière est entièrement couverte par cette ZNIEFF.

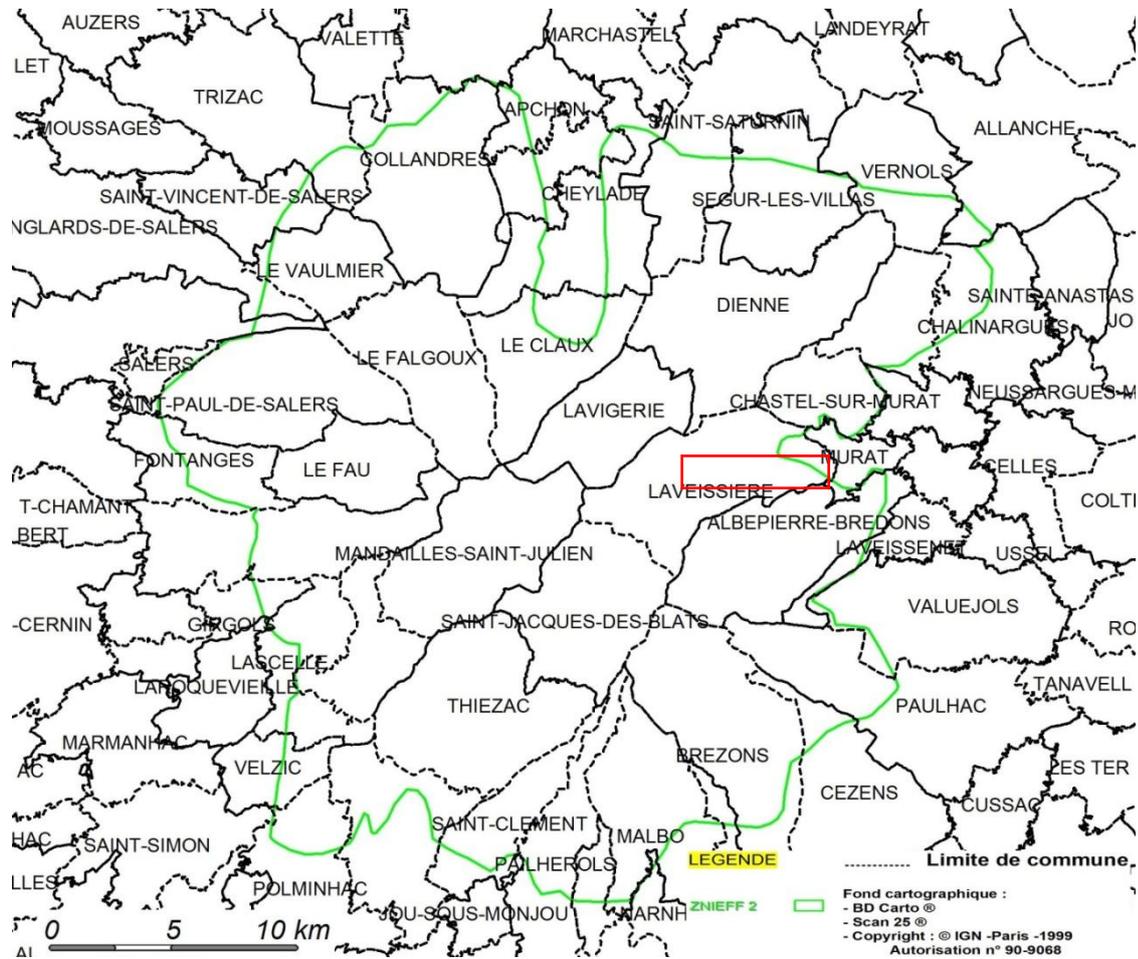
Elle est principalement composée de roches andésitiques, les milieux naturels se répartissent en fonction de l'altitude, des pelouses et des landes d'altitudes au sommet des massifs, puis aux étages inférieurs, des massifs forestiers principalement composés de Hêtres, de sorbiers et de bouleaux pubescents. Au fond des vallées glaciaires, on retrouve des pâturages et des prairies de fauche. On peut aussi noter la présence de nombreuses tourbières dans cette zone.

Cette ZNIEFF présente un intérêt majeur au niveau national, car en plus de sa richesse floristique très importante, elle accueille des espèces endémiques en Auvergne comme le Saxifrage de Lamotte, ou des espèces vestiges de l'aire Glaciaire comme la Ligulaire de Sibérie.

Au niveau faunistique, en plus des espèces montagnardes classiques (Marmotte, Chamois), le Campagnol des neiges a été signalé. Ce micromammifère est typique des pierriers subalpins. Cette ZNIEFF abrite aussi une avifaune riche et typique des milieux montagneux, par exemple le Merle de roche, ou le Faucon pèlerin.



*Merle de roche Monticola saxatilis*



ZNIEFF de type II « Massif du Cantal » (Source : DIREN Auvergne)

## ZICO : MONTS ET PLOMB DU CANTAL

La ZICO comprend les zones sommitales et les hautes vallées, sur un substrat volcanique, à influence atlantique forte, dans des conditions de fortes précipitations neigeuses et de courte période de végétation. On y trouve de nombreux climax stationnels asylvatiques. Les milieux sont variés, notamment des forêts montagnardes (hêtre, sapins, épicéas), de grands espaces de prairies de fauche, de pâturages et localement de zones humides (mégaphorbiaies en bordure d'eau vive, marécages, prairies mésohygrophiles, sources, tourbières de pente), des landes, prairies ou pelouses montagnardes ou sommitales (subalpines) et des milieux rocheux montagnards ou subalpins (avec des espèces rares et remarquables, notamment sur le plan botanique). Les forêts sont souvent anciennes, traitées en futaie jardinée, avec de nombreuses strates et des lisières étagées favorables à l'avifaune (autour des palombes, Pic noir, Merle à plastron). Les éboulis et falaises montagnards sont le refuge d'oiseaux rupestres rares (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Hirondelle de rochers, Grand corbeau), tandis que les milieux rocheux subalpins voient nicher Accenteur alpin, Traquet motteux et Merle de roche. Les landes, prairies et pelouses sont le domaine d'une avifaune originale : Pipits farlouse et spioncelle, Caille des blés, Alouettes lulu et des champs, Tarier des prés. Les activités d'estive sont nécessaires à la pérennisation de ces milieux herbacés. C'est également et surtout une zone importante lors de la migration, qui voit passer une quantité importante d'oiseaux, notamment de rapaces (critères E9), de passereaux et pigeons (50000-100000).

Les menaces et dégradations restent limitées et sont dues principalement à une augmentation de la fréquentation humaine (extension du domaine skiable, escalade, randonnées, chasse).

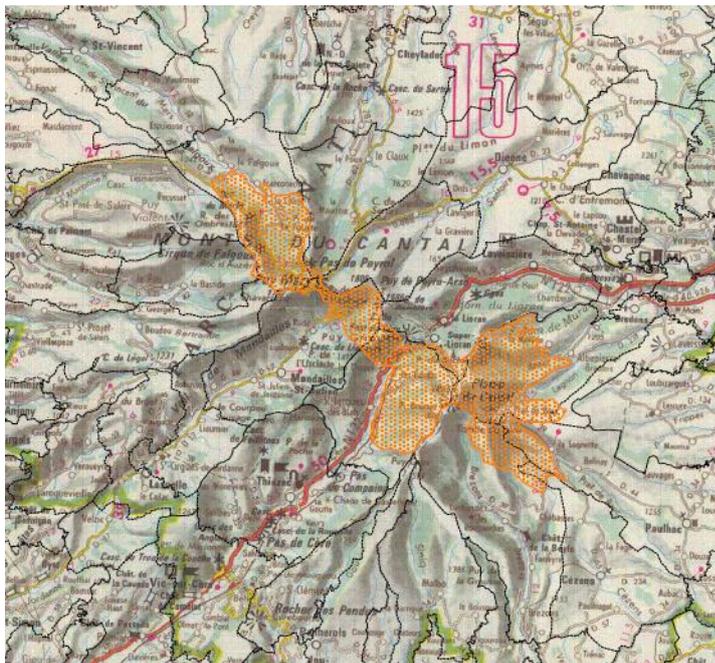
Maintenir la diversité et la complexité des milieux présents (pâturages extensifs), éviter l'érosions et la sur-fréquentation touristique, empêcher le dérangement des oiseaux rupestres sont les principaux objectifs à court terme.



*De Haut en Bas :  
Alouette lulu,  
Milan noir,  
Merle à plastron  
Bondrée apivore*

Nom de l'espèce	nom scientifique	Nicheurs	Hivernage	Migrateurs
-----------------	------------------	----------	-----------	------------

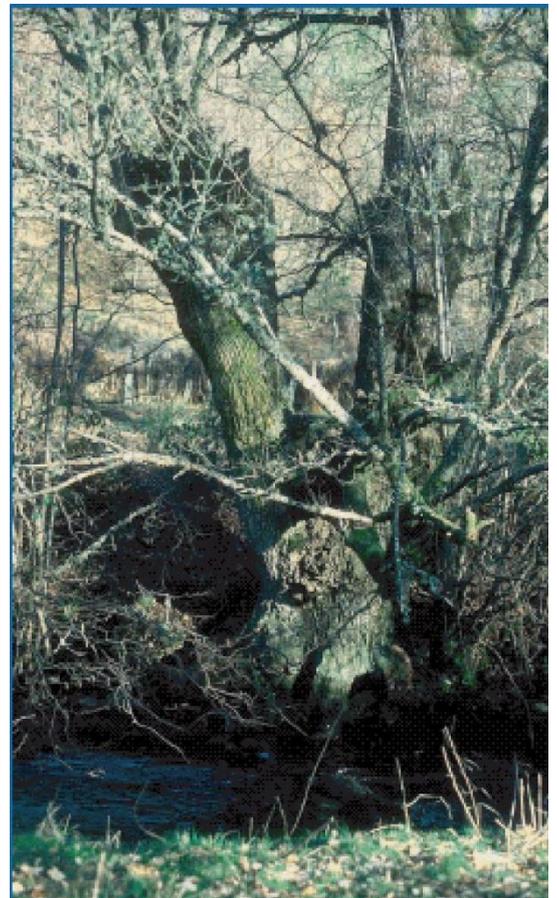
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	0-2		
Aigle royal	<i>Acquila chrysaetos</i>			0 à 3
Aigle botté	<i>Hierraaetus pennatus</i>			5 à 10
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	x		1000
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>			50
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x		2000
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>			1 à 10
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>			300
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>			200
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>			200
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			0 à 20
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			30 à 50
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>			20 à 30
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>			50
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1	x	60
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	x		
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	20		300 à 500
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	x		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>			2000
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>			1800
Pic Noir	<i>Dryocopus martius</i>	5		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	x		
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>			



ZICO « Monts et plomb du Cantal » (source DIREN Auvergne)

### NATURA 2000 : LACS ET RIVIERES A LOUTRE

La Loutre est un carnivore aquatique qui fréquente tous les milieux aquatiques (tourières, lacs, étangs, ruisseaux, rivières). Les adultes territorialisés occupent un grand territoire dont ils chassent les individus de même sexe. Une femelle occupe un domaine de 5 à 10km de rivière, tandis que le mâle



possède un domaine vital plus grand, couvrant plusieurs territoires de femelles (jusqu'à 50km de linéaire de rivière).

La reproduction intervient à n'importe quel moment de l'année et elle est de 1 à 2 jeunes.

La loutre se nourrit de poissons, de batraciens et de tous les petits animaux des milieux aquatiques (écrevisses, campagnols amphibies, rats musqués, oiseaux, reptiles...).

Les berges sont d'une grande importance pour le maintien de la loutre car celle-ci ne creuse pas de terrier mais s'installe dans des anfractuosités naturelles (amas rocheux, racines des grands arbres, cavités sous berge, amas de bois du bord de l'eau).

Les déplacements sont quotidiens et parfois très longs (plusieurs kilomètres par nuit) pour les adultes territorialisés. Les jeunes chassés par la mère doivent suivre la rivière pour trouver un domaine libre avant de se reproduire.

La Loutre connaît en Auvergne et aux alentours un mouvement naturel de recolonisation depuis sa protection légale en 1972. Les rivières retenues pour Natura 2000 jouent un rôle essentiel dans ce mouvement.

*Un gîte à loutre dans un vieil arbre*



#### Préconisations :

Quatre conditions essentielles sont nécessaires à la survie de la Loutre : une bonne qualité de l'eau, un potentiel alimentaire suffisant, de nombreux abris dans les berges et une totale liberté de circulation. Les diverses préconisations à faire dans les sites découlent de ses besoins. Il faut améliorer la qualité de l'eau pour elle et pour ses proies. L'entretien des berges ne doit pas supprimer les abris et notamment les vieux arbres et les souches qu'il faut conserver. Des zones de tranquillité doivent être préservées et le dérangement nocturne limité.

Les obstacles à la circulation (barrage, route, ...) doivent être équipés de passages spécifiques et il faut éviter tout nouvel aménagement au fil de l'eau.

L'utilisation des poisons contre les rongeurs doit être interdite.

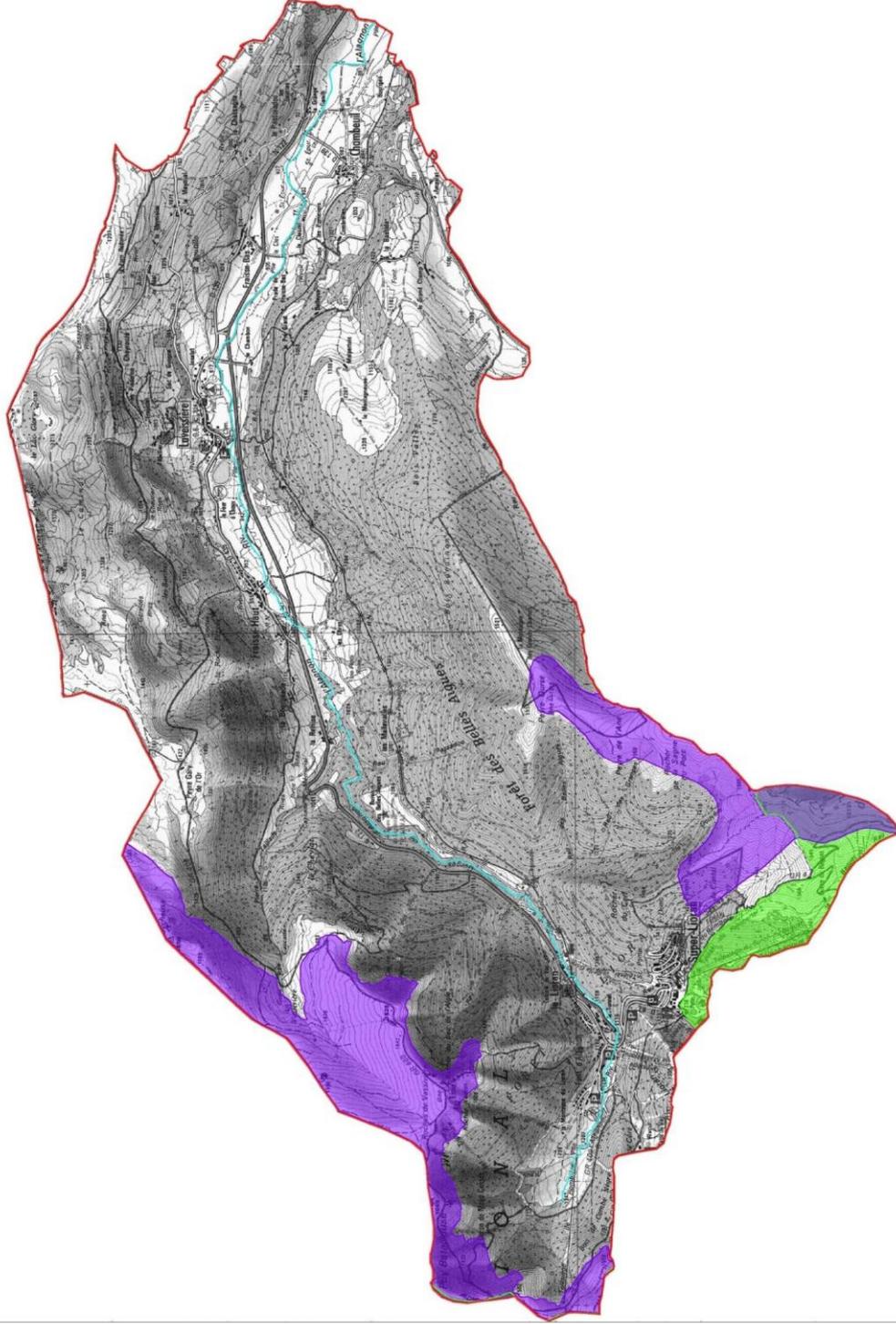
**Diagnostic  
environnemental**  
---  
**PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Zonages réglementaires  
NATURA 2000**

**Légende :**

- Limite communale
- ZSC "Lacs et rivières à Loutres"
- ZSC "Massif cantalien (parties ouest et est)"
- ZPS "Monts et Plomb du Cantal"

**Réalisation : avril 2011**  
**ADEV Environnement**  
2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49  
contact@adev-environnement.com



Trois sites NATURA 2000 sont répertoriés sur la commune :

- ZSC n°8301095 « Lacs et rivières à Loutres »
- ZSC n° FR8301055 « Massif Cantalien (parties est et ouest) »
- ZPS n°8310066 « Monts et Plombs du Cantal »

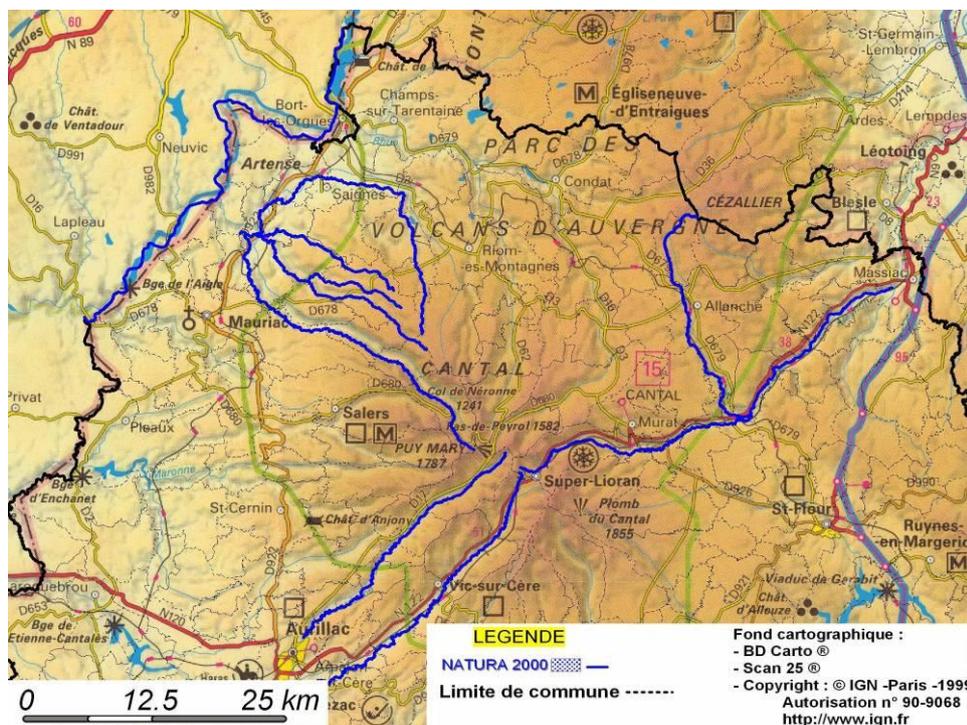
#### **ZSC n°8301095 « Lacs et rivières à loutres»**

L'Alagnon qui traverse la commune de Laveissière est classé en zone NATURA 2000, en raison de la présence de la Loutre d'Europe. L'espèce, protégée en France et dans divers pays d'Europe, a largement régressé depuis plus d'un siècle du fait de la pollution des eaux et de la destruction des milieux. Les rivières et les lacs d'Auvergne jouent un rôle important dans la sauvegarde de ce mammifère, car ils hébergent de belles populations. De plus, ils constituent des corridors de reconquête pour la Loutre. Depuis 1980, les populations de l'ouest de la France tendent à vouloir recoloniser des territoires situés plus à l'est.

Les enjeux et les risques du site concernent la pollution des eaux, qui pourrait entraîner une régression ou une disparition de l'espèce. De même, une modification profonde de l'Alagnon (berges, obstacles à la circulation) pourrait contribuer à régression de la population de Loutre.



Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Source Bernard Landgraf)



Site NATURA 2000 « Lacs et rivières à loutres » (Source : DIREN Auvergne)

### **ZSC n°FR8301055 «Massif cantalien (parties est et ouest)»**

Le site qui se trouve au cœur du grand volcan cantalien couvre 5900 ha et il est réparti en trois zones.

La première zone (partie ouest) rayonne autour du puy Mary en englobant les crêtes du puy Violent et du roc des Ombres à l'ouest, celles du puy de la Tourte et du rocher de l'Aygue au nord, le puy de Chavaroché au sud, le puy de Peyre-Arse, le puy Bataillouze et le puy Griou à l'ouest. Seule cette partie ouest du massif cantalien fait l'objet d'un document d'objectifs validé.

La deuxième zone plus petite couvre les crêtes autour du puy du Rocher à l'ouest de Super-Lioran.

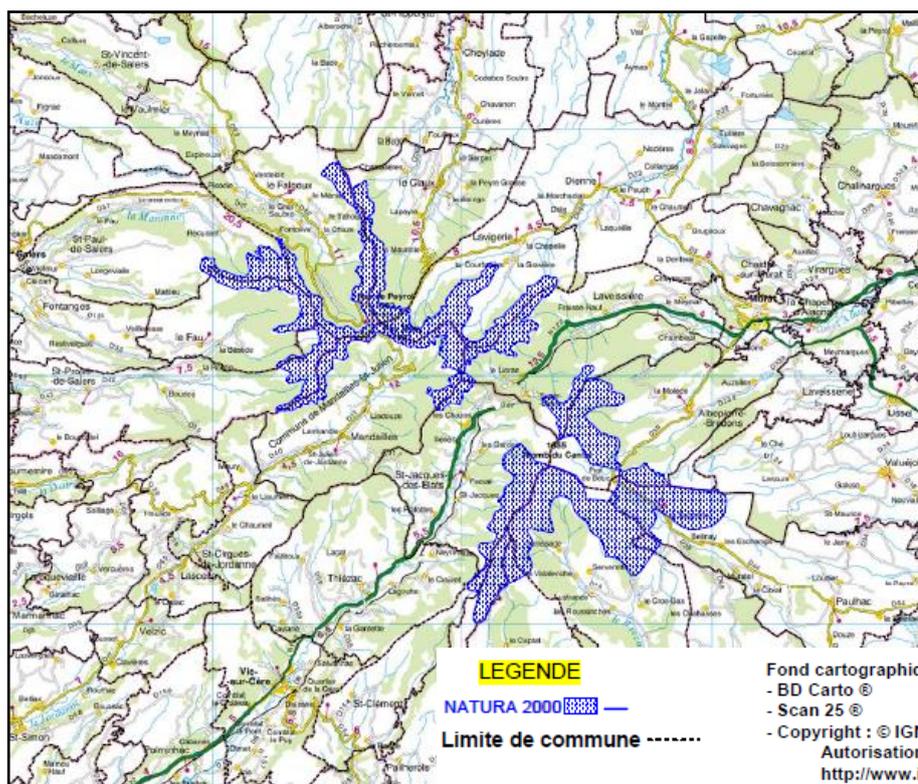
La troisième zone se trouve au sud du plomb du Cantal et du col de Prat-de-Bouc, elle est constituée par deux bras : un qui suit les crêtes du puy Gros et du puy de la Cède et un second qui s'étend autour du puy de la Belle-Viste.

Le site correspond à la zone des pelouses situées au dessus de la forêt. Il s'agit d'un site exceptionnel englobant l'ensemble du grand volcan cantalien. Il est caractérisé par la présence d'un large éventail de formations herbacées de landes, forêts et tourbières de pente. Le relief très accidenté de certaines lignes de crêtes offre également des parois et des éboulis rocheux très sauvages. Ce site présente de fortes affinités montagnardes et subalpines, mais aussi un cortège floristique de très haute valeur écologique.

Les enjeux et les risques de ce site NATURA 2000 sont surtout liés au tourisme, qui peut altérer la qualité des milieux et la pérennité de la Faune et la Flore d'altitude. Un autre enjeu concerne la déprise agricole (abandon du pâturage et du fauchage) qui conduit à la recolonisation des herbages d'altitude par la forêt.



Les monts de Cantal (source : DIREN Auvergne)



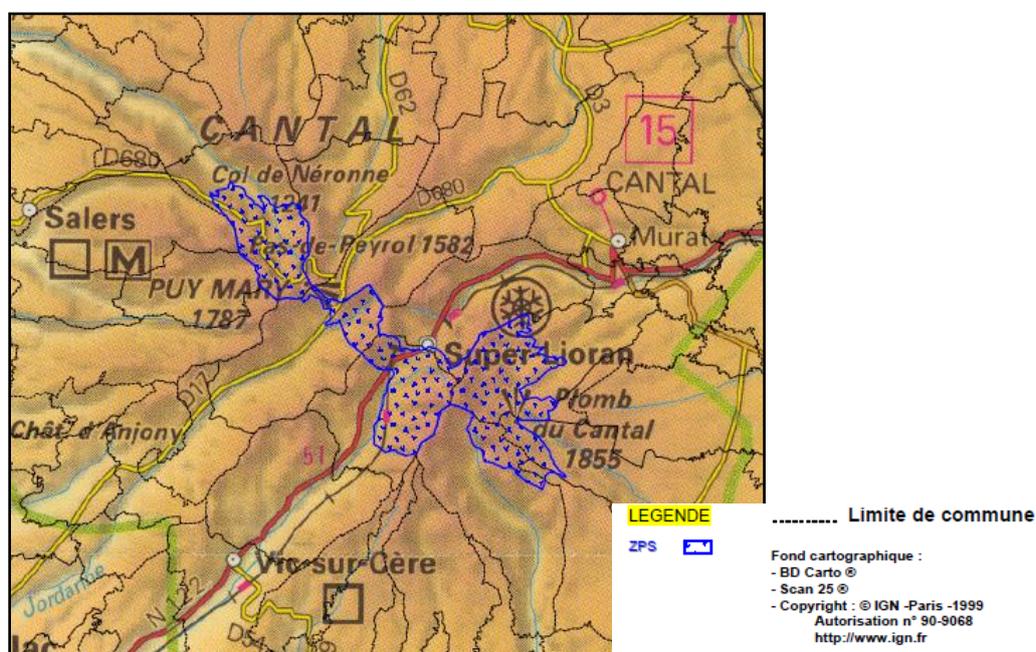
Site NATURA 2000 « Massif cantalien (parties est et ouest) » (source DIREN Auvergne)

### ZPS n° FR 8310066 « Monts et Plomb du Cantal »

Cette ZPS s'étend sur environ 6 420 ha. Les habitats et les espèces présents dans cette ZPS sont les mêmes que ceux décrits précédemment pour la ZICO « Monts et Plomb du Cantal ».

L'ensemble du massif et ses alentours est le cadre de passages migratoires intenses, notamment en automne et au printemps. L'ensemble des crêtes contient des habitats pour une avifaune originale : accenteur alpin, merle de roche, traquet motteux...

Les vulnérabilités identifiées pour ce site sont liées aux activités touristiques importantes dans la zone, les aménagements présents sur le domaine skiable comportent des risques pour les oiseaux nicheurs ou migrateurs (câbles des remontées mécaniques), Une fréquentation trop importante par les randonneurs est source de dérangements pour l'avifaune nicheuse (notamment espèces rupestres). Enfin la déprise agricole est préjudiciable au maintien des milieux ouverts (pâturage des estives extensif).



ZPS « Monts et Plomb du Cantal » (source DIREN Auvergne)

## Les sites classés

La commune de Laveissière est concernée par un site classé, il s'agit du :

➤ Site classé « Massif cantalien »

Le classement est le moyen d'assurer avec le plus de rigueur la protection des sites naturels de grande qualité. Du jour où le propriétaire a été avisé du projet de classement, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux pendant un délai de douze mois, hors exploitation des fonds ruraux et entretien normal des constructions.

Après classement, l'autorisation du ministre chargé de l'environnement est obligatoire pour entreprendre les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux.

Les autres effets du classement sont les suivants :

- dans les communes dotées d'un POS, le classement crée une servitude d'utilité publique opposable au tiers,
- le propriétaire qui vend ou donne une parcelle de terrain comprise sur le site doit faire connaître à l'acquéreur le contenu du classement, la vente doit être notifiée au ministre dans un délai de 15 jours,
- la décision d'exproprier une parcelle de terrain appartenant à un site ne peut être prise sans que le ministre ait présenté ses observations,
- le camping, la création de terrains aménagés pour le caravanning, l'installation de villages vacances sont interdits, sauf dérogation accordée par le ministre. Le Préfet peut interdire le caravanning en dehors des terrains aménagés,
- l'affichage et la publicité sont interdits,
- la commission départementale des sites doit être consultée avant tout abattage d'arbres le long des routes,
- le maire peut interdire l'accès de voies ou secteurs de voies aux véhicules dont la circulation serait de nature à compromettre la protection des sites,
- une demande de certificat d'urbanisme concernant une parcelle incluse dans un site classé mais ne constituant pas une unité avec l'ensemble du site ne peut être refusée au motif qu'elle porte atteinte aux sites et paysages naturels,
- un site classé n'a pas d'abord, aussi les dispositions de protection s'arrêtent-elles aux limites du site. Toutefois, les aménagements réalisés en périphérie immédiate d'un site classé doivent respecter les caractéristiques de celui-ci.

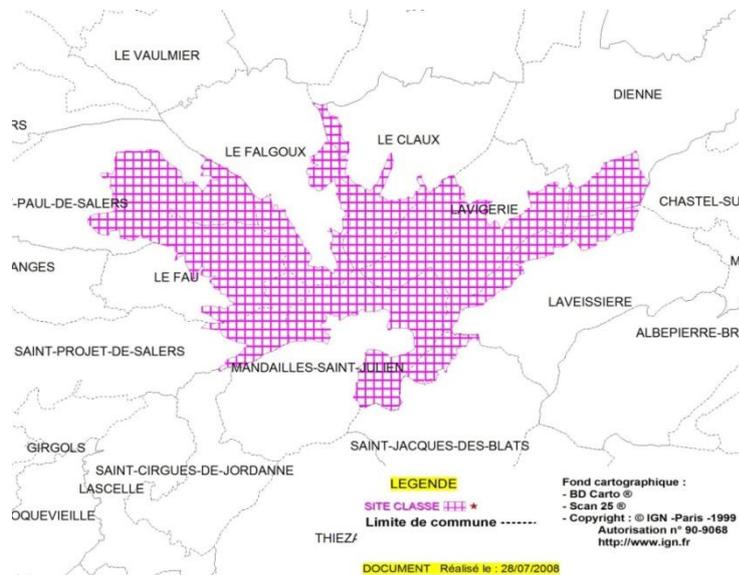
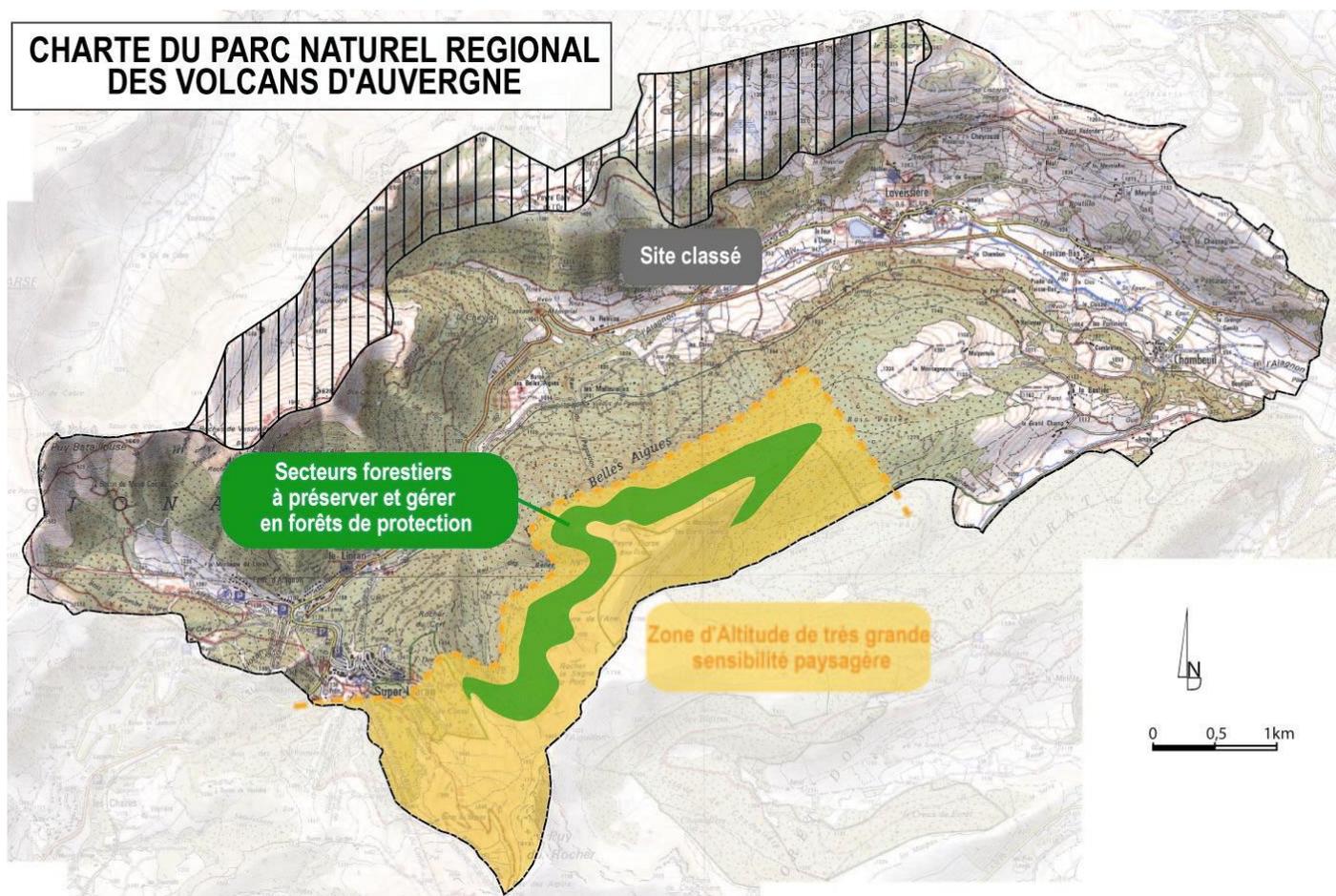


Figure 2 : Site classé « Massif cantalien » (source DREAL Auvergne)

## LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne



La commune de Laveissière est intégrée dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Depuis la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des

paysages, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations contenues dans la charte des parcs naturels régionaux.

Concernant la commune de Laveissière, les espaces forestiers et les zones d'altitudes présentes au sud du territoire communal (carte ci-dessus) devront être préservés, étant en effet inscrits comme particulièrement sensibles.

Naturellement, il en est de même pour les espaces compris dans le site classé des Monts du Cantal, dont le périmètre est rappelé dans la charte du PNR.



*Monts du Cantal*

La présence de 6 ZNIEFF de type I, d'une ZNIEFF de type II et d'une ZICO sur le territoire communal, met en évidence la présence sur la commune d'une grande richesse faunistique et floristique. Une attention particulière devra donc être portée à tous les projets s'inscrivant dans ces zones.

3 sites NATURA 2000 sont présents sur la commune. Les projets prévus sur ou à proximité de ces zones devront faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000, afin de s'assurer qu'ils n'auront pas d'effets dommageables sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces sites.

La commune de Laveissière comporte 1 site classé, qui apporte une servitude au document d'urbanisme de la commune. Les projets prévus dans ces zones nécessitent un accord préalable du Ministre chargé de l'environnement.

La commune de Laveissière a signé la « Charte du PNR des Volcans d'Auvergne », les projets devront donc respecter les orientations de cette dernière.

## **6. Synthèse du diagnostic sur l'environnement naturel**

### Des atouts :

- Une situation et une richesse naturelle exceptionnelle au cœur du plus important ensemble volcanique d'Europe
- Une valeur écologique très importante et encore très préservée
- Des paysages d'une grande diversité et de grande qualité visuelle

### Un enjeu :

- Cette richesse environnementale, ainsi que les nombreux périmètres d'inventaires ou de protection induits, devront être pris en compte dans les projets de développement de la commune.

## 7. Le contexte écologique de la commune

La commune de Laveissière possède une occupation des sols typique zone de moyenne montagne, composée principalement d'une alternance de prairies et de boisements et de landes.

La carte précédente (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) donne l'occupation générale es sols de la commune.

### a) Les milieux rencontrés sur la commune

#### ➤ Les prairies

Les prairies sont très présentes, notamment à l'est du territoire communal. Ces prairies sont utilisées pour la production fourragère et comme pâturage pour l'élevage bovin (race Salers). En fond de vallée, et plus particulièrement en bordure de l'Alagnon, ces prairies présentent un caractère humide. Elles sont très souvent entourées par des haies bocagères composées d'essences variées, comme le Frênes, le Saule, ou le Sorbiers.

On peut noter aussi que certaines parcelles de prairies sont en cours de fermeture faute d'un pâturage suffisant. Dans ces prairies, on observe une prolifération de la Fougère aigle, de la Ronce, ou du Genêt. Ces prairies évolueront vers des milieux de type lande.



*Prairie pâturée (source ADEV Environnement)*



*Prairie en cours de fermeture (source ADEV Environnement)*

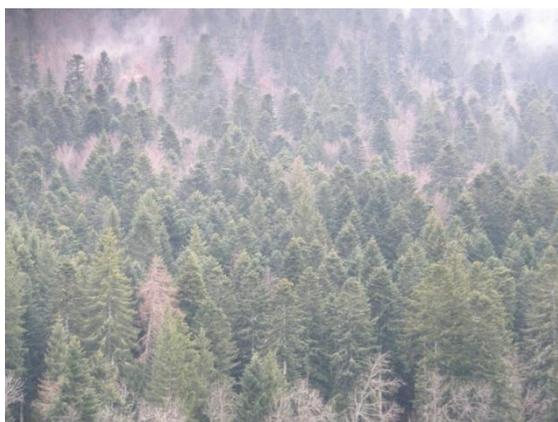
### ➤ **Les boisements**

Sur commune de Laveissière les boisements sont très présents car ils couvrent environ 44 % du territoire communal.

Différents types de boisements sont présents, il s'agit principalement de bois et de forêts composés de résineux (Sapin pectiné, Epicéa) parfois mélangé avec des Hêtres.

Au dessus des lieux-dits de « la Bourgeade » et de « Fraisse-Haut » le sous-sol est principalement formé d'anciens éboulis, les boisements dans ces secteurs ont de type fourré composés principalement par des Noisetiers.

Plusieurs coupes forestières sont visibles dans le secteur du Rocher du Cerf, à l'est de Super-Lioran.



*Forêt mixte composée de résineux et de Hêtres (source ADEV Environnement)*



*Coupe forestière dans le secteur du Rocher du Cerf (source ADEV Environnement)*

### ➤ **Les milieux rupestres et éboulis**

Ces milieux sont assez présents dans le paysage de la commune de Laveissière notamment au niveau des sommets, des crêtes rocheuses, et des éboulis. De nombreux groupes biologiques tant végétaux, qu'animaux ont colonisé ce type de milieux, poussant dans des conditions de vie particulières et originales. Les milieux rocheux sont dans leur grande majorité difficilement accessibles à l'homme et ont ainsi été largement préservés au cours des siècles de certaines perturbations comme le défrichage ou le pâturage. Cette tranquillité et cet isolement font que les falaises constituent souvent les derniers refuges pour certaines espèces disparues d'autres habitats plus accessibles et plus perturbés.

Les falaises sont des milieux souvent peu hospitaliers pour les espèces qui y vivent, ombre permanente ou forte insolation selon l'orientation de la paroi, absence de sol, pas de réserve d'eau.

Les falaises sont souvent percées de petites cavités, qui peuvent être utilisées par plusieurs espèces de rapaces comme site de nidification, par exemple Faucon pèlerin *Falco peregrinus* et le Hibou grand-duc *Bubo bubo*.

Ces cavités peuvent aussi être utilisées par les Chauves-souris en hiver lorsqu'elles sont en hibernation.

Parmi les espèces végétales présentes dans les falaises et les éboulis, on peut trouver l'Androsace rosée *Androsace halleri*, la Lunetière d'Auvergne *Biscutella arvernensis*, Silène des rochers *Silene rupestris*.



Falaise de la Roche Percée (source ADEV environnement)

#### ➤ **Les cultures**

Hormis la sylviculture, aucune culture n'a été observée sur la commune de Laveissière.

#### ➤ **Les landes**

Les zones de landes sont surtout présentes à proximité des sommets, les plus répandues sont les landes acidiphiles à myrtille (*Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*) associée à la Callune *Calluna vulgaris*. Le second type de lande présent sur la commune est la lande montagnarde à myrtilles et à Genêt purgatif *Cytisus purgans*. Cet habitat colonise les pentes rocheuses thermophiles en raison de l'abandon du pâturage.

Les menaces qui pèsent sur cet habitat sont notamment l'écobuage et l'abandon du pâturage extensif.

Plus bas dans la vallée, certaines prairies sont colonisées par le Genêt purgatif et se transforment progressivement en lande. Ce phénomène est indicateur d'une certaine déprise agricole sur la commune.



*Lande à Genêt purgatif*

➤ **Les pelouses sub-alpines**

Deux types de pelouses sub-alpines ont été identifiés sur la commune de Laveissière, il s'agit de la nardaie sub-alpine dont l'espèce dominante est le Nard raide *Nardus stricta* et la pelouse à Fétuque paniculée *Festuca paniculata* (uniquement dans le secteur du Rocher du Bec de l'Aigle). Ces pelouses servant d'estives pour le bétail, sont menacées par la diminution du pâturage qui conduit à une progression des landes, à l'inverse, une intensification des pratiques agricoles est aussi néfaste pour ces milieux.



*Pelouse sub-alpine*

➤ **Les zones humides**

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles sont habituellement gorgées d'eau ou inondées de façon permanente ou temporaire. Elles sont caractérisées par une végétation dominance hygrophile, et une morphologie des sols typiquement liée à la présence continue d'eau d'origine naturelle.

Sur la commune de Laveissière, différents types de zones humides ont été inventoriées :

-Les cours d'eau

-Les sources

-Les prairies humides : elles sont généralement utilisées comme pâture et pour la production fourragère.

-Les boisements humides : ce terme regroupe les boisements et les haies (ripisylves) bordant les cours d'eau

-Les mégaphorbiaies : il s'agit de zones de végétation dense, composée de plantes herbacées vivaces de grande taille (1,5 m à 2 m de haut) pouvant périodiquement ou brièvement être inondée. Il s'agit généralement d'un milieu de transition entre une zone humide et une forêt humide. Les mégaphorbiaies se développent sur des sols riches à tendance tourbeuses.

-Les bas-marais : sont liés à la présence d'une nappe affleurante. L'inondation n'y est généralement pas permanente et les couches superficielles du sol s'assèchent en période estivale, permettant ainsi la minéralisation d'une partie de la matière organique.

-La végétation amphibie : végétation se développant dans le fond des cours d'eau temporairement exondés.

Les zones humides sont aussi des réservoirs de biodiversité car elles hébergent des espèces adaptées à l'eau et à l'humidité.

Les zones humides jouent un rôle important dans l'auto-épuration des eaux, et la régulation des crues. L'intensité et la brutalité des crues sont réduites par la capacité des zones humides à emmagasiner l'eau.



*Zone humide au lieu-dit le Real (source ADEV Environnement)*

**Diagnostic  
environnemental  
---  
PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Zones humides**

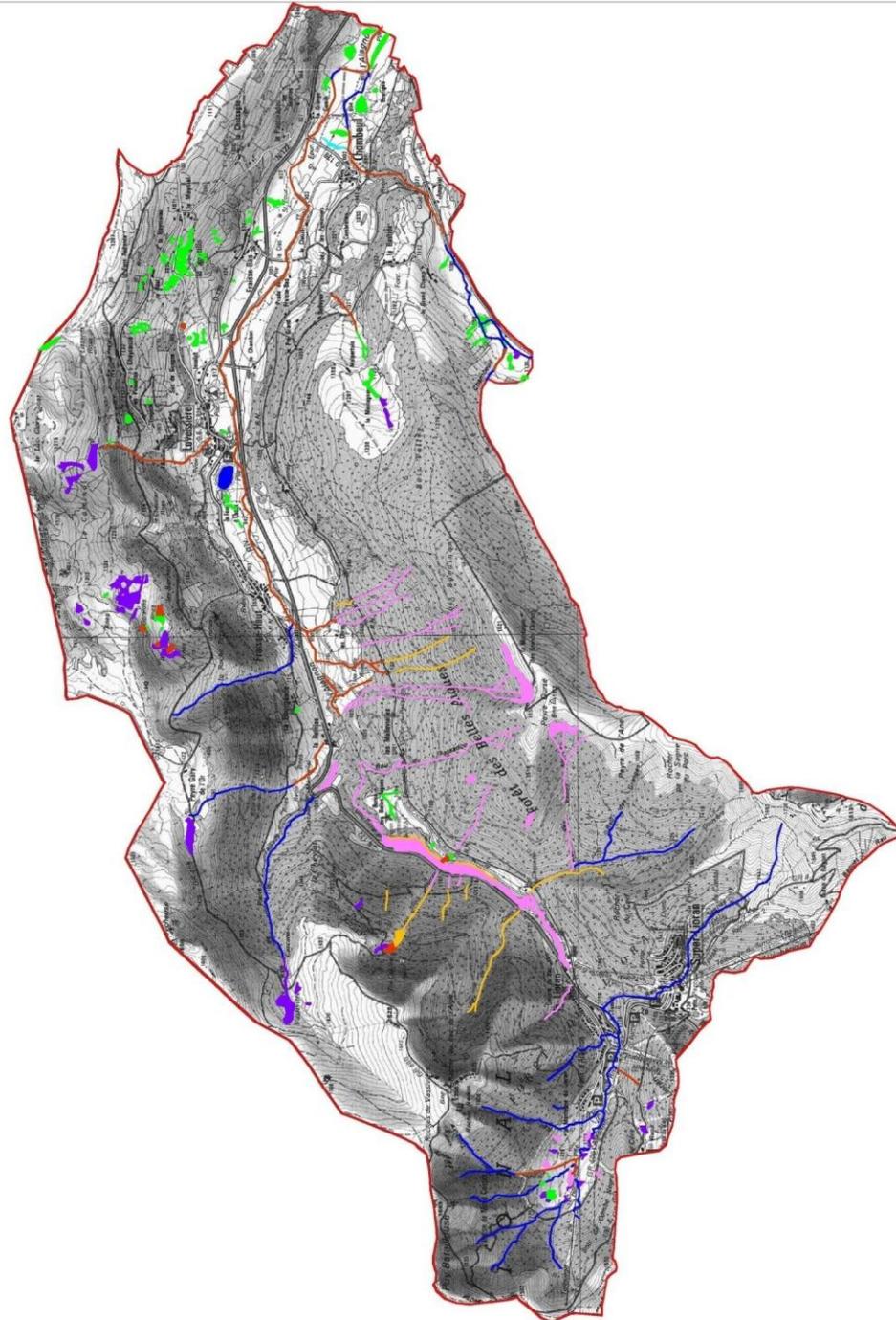
**Légende :**

- Limite communale
- Eau libre
- Végétation amphibie
- Mégaphorbiaies
- Source
- Prairie humide
- Bas marais
- Boisement humide

Source : CBNMC ; SIGAL

**Réalisation : mai 2011**  
**ADEV Environnement**

**ADEV**  
2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49  
contact@adev-environnement.com



Inventaire des zones humides sur la commune de Laveissière (source : CBNMC et SIGAL)

➤ **Les cours d'eau**

La commune de Laveissière est sillonnée par plusieurs cours d'eau, le principal étant l'Alagnon. Les cours d'eau ont un rôle écologique important, ils sont le milieu de vie pour de

nombreuses espèces, de plus, ils servent de corridors biologiques pour la faune et la flore contribuant ainsi au maintien de la biodiversité sur la commune.

La bonne qualité générale de l'Alagnon explique la présence d'espèces piscicoles comme la Truite fario *Salmo trutta fario*, de l'Ombre commun *Thymallus thymallus* et du Chabot *Cottus gobio*. Les rivières et les ruisseaux de montagne sont régulièrement fréquentés par certaines espèces d'oiseaux comme, Cincle plongeur *Cinclus cinclus* qui chasse les invertébrés aquatique et les petits poissons en marchant sous l'eau, la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* ou le Martin pêcheur *Alcedo atthis*. Il faut noter aussi la présence de la Loutre *Lutra lutra* dans l'Alagnon et ses affluents.



L'Alagnon (source ADEV Environnement)

#### ➤ **Le réseau de haies**

A l'est de la commune, dans des secteurs où l'altitude est la plus basse, un paysage bocager est perceptible, non seulement en raison des nombreuses prairies, mais surtout par la présence de haies, servant de limites parcellaires. Le linéaire de haies est assez important sur la commune, car il joue un rôle important dans le fonctionnement écologique de la commune.

#### ✓ Rôle d'habitat et de corridor biologique :

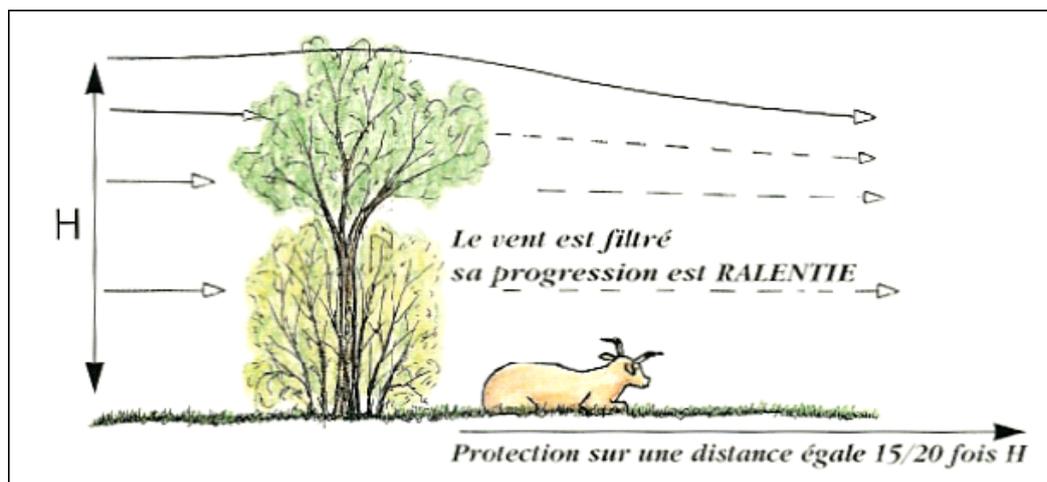
Ces haies assurent un rôle d'abris, de zone de reproduction et d'alimentation pour un très grand nombre d'espèces (animales et végétales). Elles jouent également un rôle de « corridors écologique », en permettant à de nombreuses espèces de se déplacer entre les boisements. La commune de Laveissière étant parsemée de nombreux petits bosquets, les haies jouent un rôle primordial pour les échanges d'individus, mais également pour les échanges génétiques entre les populations.

Les haies représentent également l'interface entre un milieu boisé et un milieu plus ouvert (ici généralement des prairies). Le phénomène découlant de cet attribut est appelé écotone. C'est à dire, que dans les haies sont présentes des espèces inféodées au milieu forestier, des espèces inféodées aux milieux ouverts (prairies) et des espèces inféodées à cette lisière, qui peuvent par exemple se nourrir en milieu ouvert et se réfugier en milieu forestier.

La présence de ces haies contribue à la richesse écologique de la commune.

✓ Rôle de brise vent :

Les haies constituées d'arbres et d'arbustes bien denses (sans trouées) jouent un rôle important dans la protection du bétail contre les vents dominants. En effet, une haie dense protège une surface au sol équivalente à 15 ou 20 fois sa hauteur. Le bétail aura tendance à choisir ces zones abritées, ce qui améliore le bien être des animaux et donc la production de viande et de lait. De même, les animaux circuleront moins sur les pâturages à la recherche d'endroits abrités, ce qui limite le piétinement de l'herbe. Les haies joueraient aussi un rôle de protection contre les maladies en limitant le risque d'infections pulmonaires sur les veaux.



Rôle de brise vent de la haie (Source : Association des haies du Puy de Dôme)

✓ Rôle dans la régulation de l'eau :

Les haies plantées perpendiculairement à la pente jouent un rôle important dans la rétention de l'eau à l'échelle du bassin versant. Elles gardent l'eau au moment des précipitations, puis la libèrent petit à petit. Le maillage bocager piège l'eau et la force à s'infiltrer dans le sol, améliorant ainsi l'alimentation des nappes phréatiques.

Dans les zones montagnardes, les haies plantées en travers de la pente permettent de retenir le manteau neigeux, ce qui limite les risques de coulées de neige ou d'avalanches.

✓ Rôle anti-érosion :

Les haies plantées le long des lignes topographiques, fixent les particules érodées par le ruissellement de l'eau. Avec le temps, cette fixation de particules entraîne l'aplanissement de la parcelle en amont de la haie, ce qui limite la vitesse de ruissellement de l'eau.

Les haies ont aussi un rôle de fixation des sols, limitant ainsi les coulées de boue et les glissements de terrain.

✓ Rôle dans le maintien de la qualité des cours d'eau :

Les ripisylves sont des haies composées d'essences hygrophiles plantées le long des cours d'eau. Elles jouent un rôle important dans le maintien des berges en limitant l'érosion. Lors des phénomènes de crues, ces haies participent à l'étalement de la crue ce qui a pour effet de diminuer la force érosive de l'eau. Lors de la décrue, les ripisylves piègent les particules alluvionnaires qui viennent enrichir les sols.

L'ombre créée par les arbres au dessus des rivières contribue à limiter les variations journalières de température de l'eau. Une eau constamment fraîche est très favorable à la présence de Salmonidés dans la rivière.

Les ripisylves et les haies bocagères perpendiculaires à la pente, contribuent au piégeage des nitrates et des pesticides d'origine agricoles. Ces molécules vont être assimilées par les végétaux de la haie limitant ainsi les pollutions en aval.

✓ Rôle économique :

Les haies peuvent apporter une source de revenu non négligeable. En effet, actuellement, la filière du bois énergie est en plein développement, l'entretien des haies permet de produire du bois de chauffage sous forme de bûches ou de plaquettes (bois déchiqueté) utilisable après séchage dans les cheminées ou les chaudières. En moyenne, 4,5 km de haie entretenue tous les 15 ans (environ 300 m par an) permettent de chauffer une habitation.



*Réseau de haies dans le secteur de la Chassagne (source ADEV Environnement)*

**Diagnostic  
environnemental  
---  
PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Réseau de haies**

**Légende :**

- Limite communale
- Haie

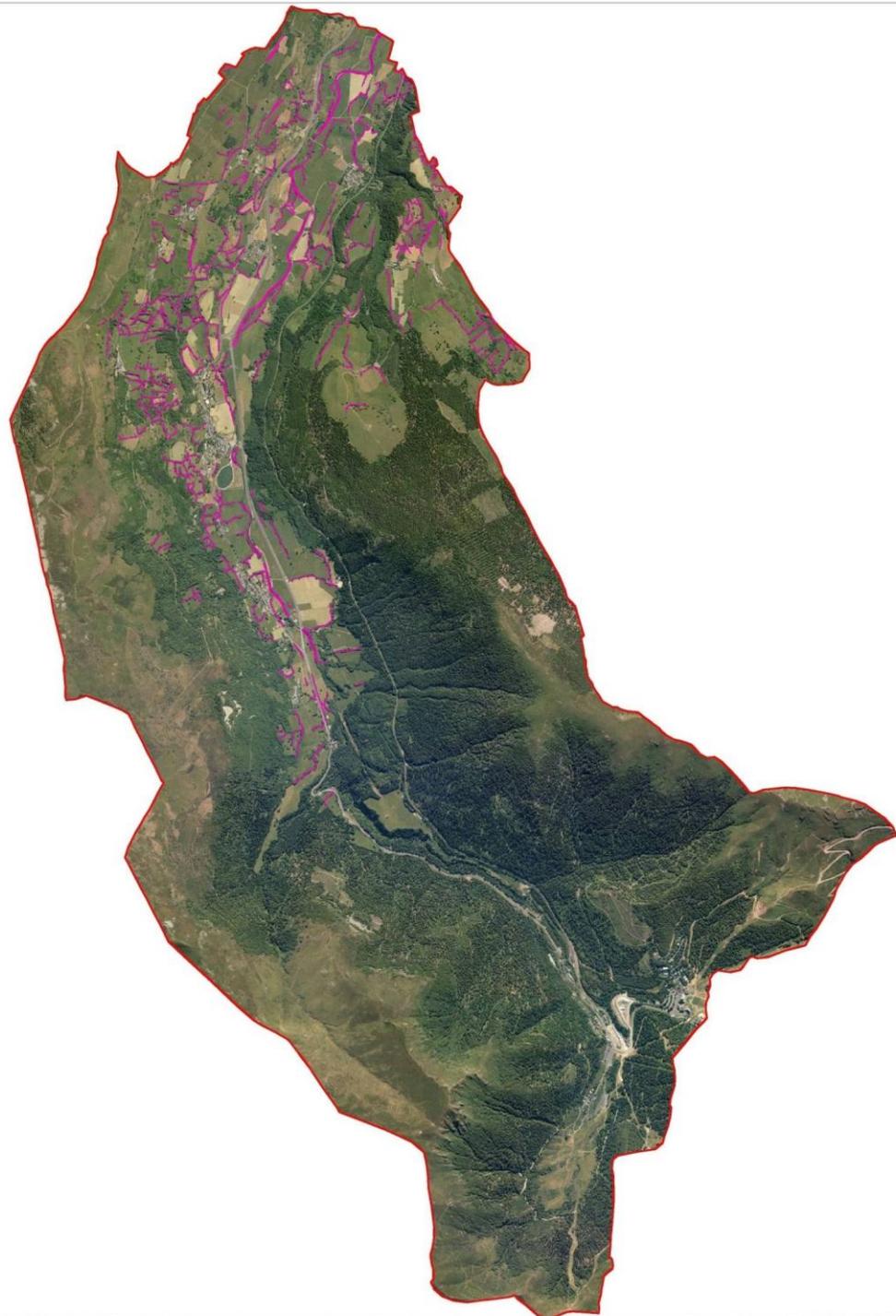
**Réalisation : Mai 2011**

**ADEV Environnement**

2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02 54 37 19 68  
06 17 95 92 49



[contact@adev-environnement.com](mailto:contact@adev-environnement.com)



Le réseau de haies sur la commune de Laveissière

### **Conclusion sur les milieux rencontrés :**

La commune de Laveissière accueille une multitude de milieux différents, ce qui lui confère une richesse écologique très intéressante. Bien que les prairies et les boisements soient dominants sur la commune, d'autres milieux comme les landes et les pelouses d'altitude, les zones humides ou les zones rocheuses, contribuent à l'augmentation de la biodiversité communale.

La présence de haies, découpant les prairies, et permettant aux boisements d'être « connectés » constitue un des atouts écologiques Laveissière. La présence de nombreux cours d'eau complète ainsi le réseau des corridors biologiques sur la commune.

Les estives sont des milieux façonnés par la main de l'homme, ils abritent souvent des espèces végétales originales bien adaptées aux conditions climatiques rudes de ces milieux.

La principale menace pesant sur ces milieux est la déprise agricole, qui a pour effet d'engendrer une fermeture des milieux. Cette remarque est aussi valable pour les pâturages situés plus bas dans la vallée.

En résumé, la présence d'une mosaïque de milieux servant de réservoir de biodiversité, entrecoupée de haies et de rivières servant d'axes d'échanges, sont les conditions optimales pour l'installation d'une biodiversité riche et stable dans le temps.

## **8. Les corridors écologiques**

Les corridors écologiques sont des structures spatiales permettant le déplacement des espèces d'un habitat à un autre. Les corridors peuvent être constitués :

- ✓ D'un espace étendu de déplacement sans obstacle, constituant généralement le plus court chemin entre deux milieux favorables, par exemple une zone de culture entre deux zones forestières.
- ✓ Un espace étroit lié à la présence d'une structure de guidage majeur permettant les déplacements et servant simultanément de repère visuel, de refuge en cas de danger et de ressource alimentaire en cas de nécessité. (haie, bord des cours d'eau, lisières forestières)
- ✓ D'une matrice paysagère riche en microstructures et utilisée extensivement par des activités agricoles ou de loisirs (bocage, zones agricoles extensives en montagne)

Plusieurs éléments de la commune de Laveissière peuvent avoir un rôle de corridor écologique, il s'agit notamment de :

- ✓ L'Alagnon et ses affluents qui permettent le déplacement de la faune aquatique et semi-aquatique (poisson, Loutre,...) ainsi que de la faune terrestre car les berges de ces cours d'eau peuvent canaliser le déplacement de ces espèces.
- ✓ Le réseau de haies dans la partie est de la commune, ainsi que les lisières forestières.
- ✓ L'intérieur des massifs forestiers de la commune peuvent servir aux déplacements des grands mammifères (cerf, chevreuil, sanglier,...)
- ✓ Certains éléments du paysage communal forment des barrières infranchissables (falaises, éboulis) contraignant la faune à longer ces éléments lors de leurs déplacements.

- ✓ Enfin, à une autre échelle, la vallée de l'Alagnon est utilisée comme couloir de déplacement par l'avifaune migratrice.

L'ensemble de ces éléments contribuent au bon fonctionnement écologique de la commune en participant aux échanges génétiques entre les différentes populations, mais aussi en favorisant les déplacements de la faune, entre les lieux de reproduction, d'hivernage et d'alimentation.

**Diagnostic  
environnemental  
---  
PLU de  
LAVEISSIÈRE  
(15)**

**Les principaux  
corridors écologiques**

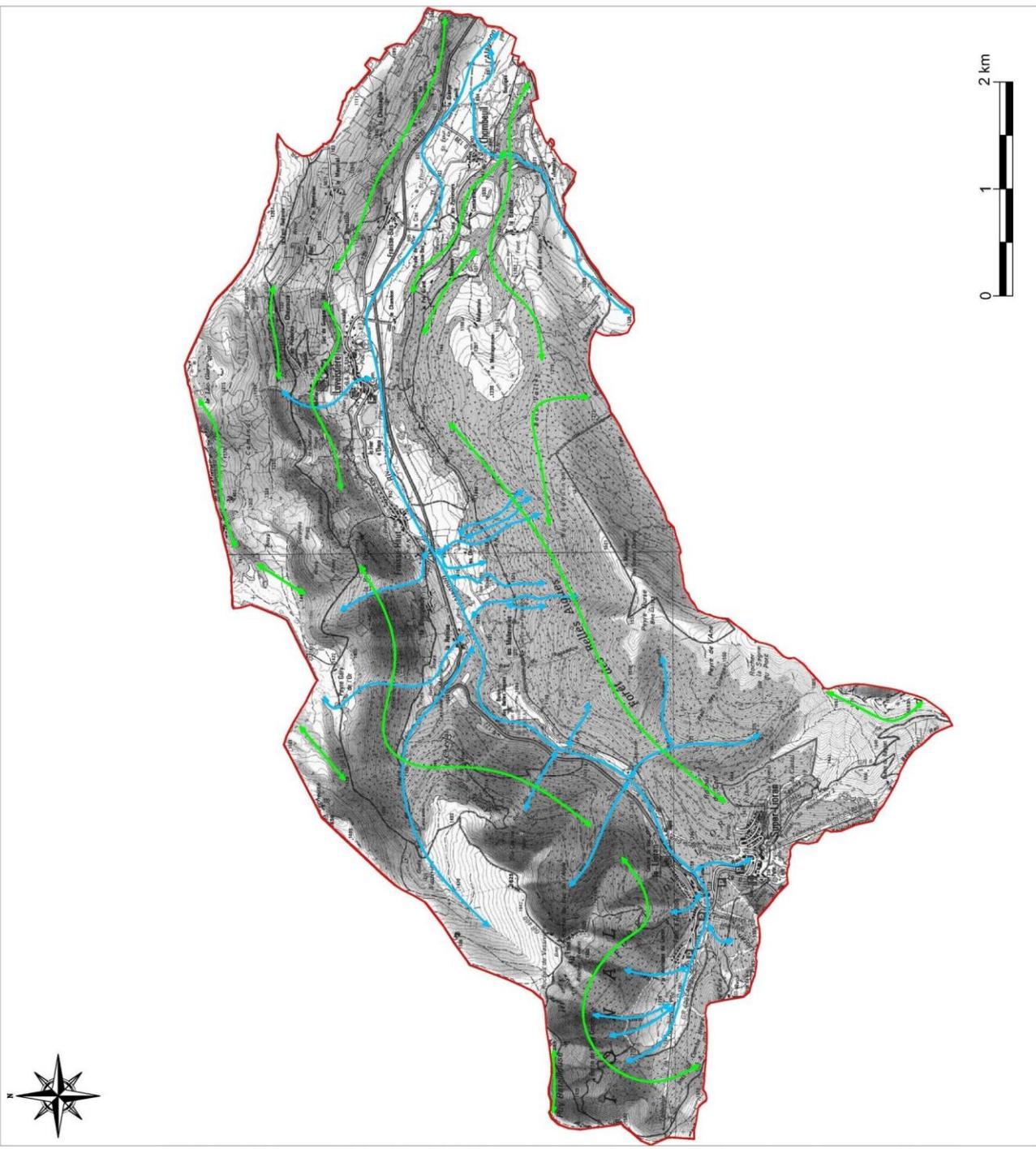
**Légende :**

- Limite communale
- ↔ Corridor écologique terrestre
- ↔ Corridor écologique aquatique

**Réalisation : juin 2011**

**ADEV Environnement**

**ADEV**  
Environnement - Développement  
Rural - Forêt  
PREMIÈRE - CROQUIS  
2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49  
contact@adev-environnement.com



Les corridors écologiques sur la commune de Laveissière

## 9. Conclusion sur le contexte écologique de la commune

D'une façon générale, la commune de Laveissière possède une richesse écologique relativement importante qu'il convient de préserver. Pour ce faire, différents objectifs doivent être suivis

- Conserver les zones offrant le plus d'intérêts écologiques. Ces zones sont clairement les massifs boisés, les milieux d'altitude et les milieux « rares » sur la commune (zones humides, zone rocheuses). L'urbanisation de la commune devra donc éviter ces milieux autant que possible.

- Conserver le réseau de haies. Cet objectif rejoint l'objectif précédent car ces entités constituent des milieux extrêmement riches. L'arrachage de haies est à éviter.

- Eviter la fermeture du paysage. Cet objectif est étroitement lié à la déprise agricole. Pour cela il conviendra de maintenir des pratiques agricoles basées sur l'élevage et la production fourragère.

- Conserver une bonne qualité des eaux de l'Alagnon et de ses affluents, et éviter la destruction des berges. Afin d'assurer la pérennité des populations piscicoles et de Loutre.

- Prendre en considération la richesse biologique dans d'éventuels projets futurs d'urbanisation. Si des projets futurs sont susceptibles d'altérer différents milieux, une attention toute particulière sera portée aux impacts de tels projets.

## **B - PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

### 1. SDAGE Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE (articles L 212-1 et L 212-2 du code de l'environnement) fixe, par grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles. Elaboré par le comité de bassin, le SDAGE Loire-Bretagne a été approuvé le 4 juillet 1996. Il a été révisé en 2009 pour tenir compte notamment de la Directive Cadre sur l'Eau.

Les principales orientations du projet de SDAGE 2009 pour les années 2010-2015 sont les suivantes (source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne) :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique
- Réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Crues et inondations
- Renforcer la cohérence des territoires et politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers

- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

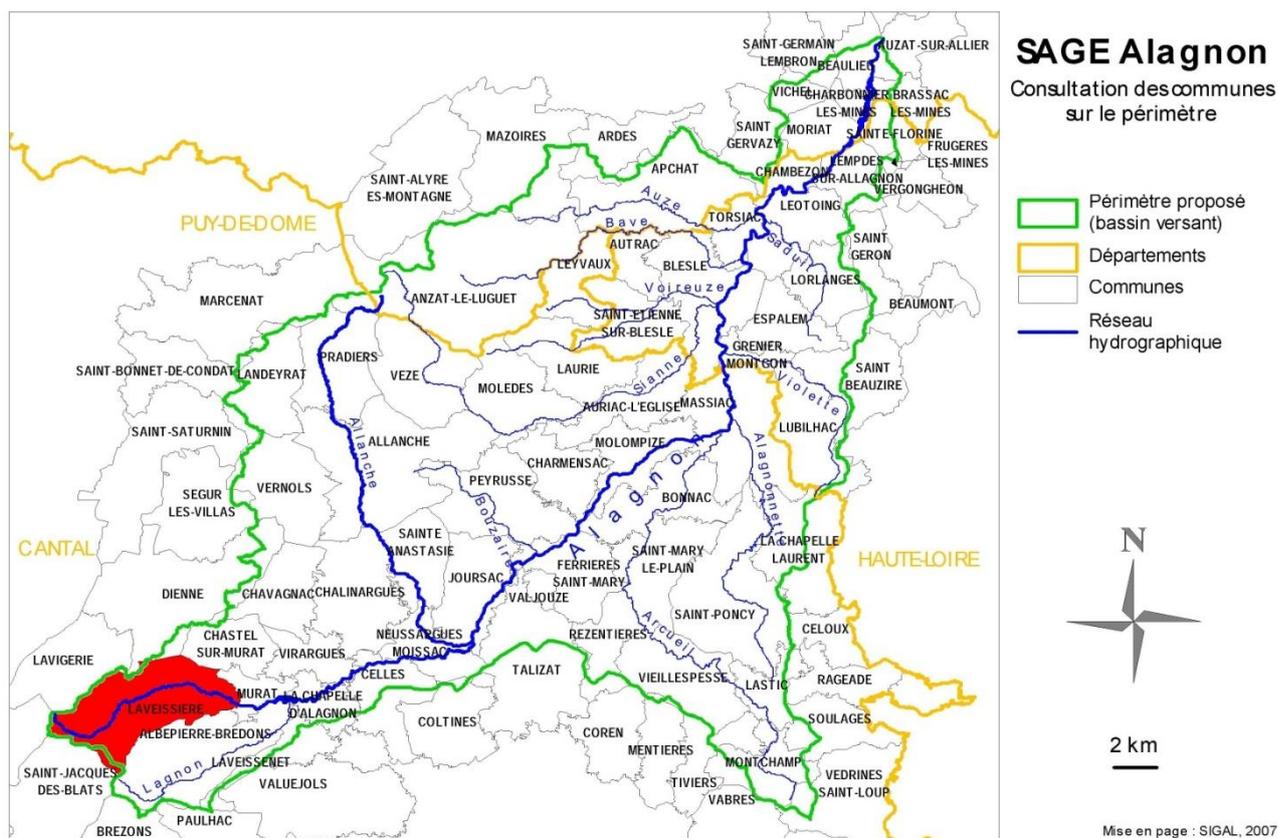
La lutte contre les pollutions et la réduction des rejets urbains, par temps sec et par temps de pluie, afin de satisfaire aux objectifs de qualité des eaux fixés pour les eaux superficielles, constitue une des préconisations générales édictées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. De même, la préservation de la ressource en eau constitue une des orientations majeures de ce document-cadre.

D'après l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE.

## 2. Le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

La commune de Laveissière est comprise dans le périmètre du SAGE Alagnon. Ce SAGE est en cours d'élaboration. Le périmètre du SAGE a été validé par arrêté en mars 2008, et l'état initial du SAGE a été validé le 30 juin 2011.

La structure porteuse de ce projet est le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL).



Périmètre du SAGE Alagnon (source DDT 15)

### **3. Le Contrat de rivière**

En 1999, un contrat de rivière a été élaboré par les élus des collectivités composant le bassin versant de l'Alagnon et il a été signé en janvier 2001. Il s'agit d'une procédure de gestion intégrée dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ Améliorer la qualité des eaux et les paysages
- ✓ Ouvrir l'axe aux migrateurs (saumon) : suppression des obstacles, amélioration du régime hydraulique
- ✓ Gérer le risque d'inondation
- ✓ Valoriser le potentiel touristique de la vallée.

Ce contrat de rivière a été géré jusqu'en 2003 par la Communauté de Communes du Pays de Massiac. Le Syndicat Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a ensuite pris la relève. Depuis 2009, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Alagnon (SAGE Alagnon) est en cours d'élaboration. A terme il prendra la suite du contrat de rivière.

En 2007, ce contrat est arrivé à échéance et un bilan a été réalisé (source ; Etude, Bilan, Evaluation du contrat de rivière Alagnon 2001-2007) :

#### **Objectif 1 : Améliorer la qualité des eaux**

##### Peu satisfaisants

Qualité physico-chimique : bonne voire très bonne pour certains cours d'eau ; reste cependant de qualité moyenne pour certains paramètres sur l'Alagnon, l'Arcueil, l'Allanche, et des signes de dégradation apparaissent pour certains paramètres tels que les nitrates  
Qualité biologique : reste insuffisante vis-à-vis des objectifs du contrat (cohérents avec ceux de la Directive Cadre sur l'Eau), principalement sur l'Alagnon et l'Arcueil ; une tendance à l'amélioration est cependant observée concernant l'indice de polluo-sensibilité sur l'Alagnon et l'Allanche \_ résultat encourageant

#### **Objectif 2 : Restaurer et gérer les milieux aquatiques et les zones humides**

##### Satisfaisants

Les opérations restent à poursuivre pour atteindre les objectifs, néanmoins ce premier contrat a permis de poser des bases solides pour poursuivre l'action

#### **Objectif 3 : Restaurer Gérer la ressource en eau**

##### Peu satisfaisants

#### **Objectif 4 : Gérer les crues et limiter leur impact**

##### Peu satisfaisants

La principale avancée est la mise en œuvre des PPRi

#### **Objectif 5 : Renforcer l'attractivité touristique**

##### Peu satisfaisants

Si quelques opérations de mise en valeur de sites ont été réalisées, peu de liens ont été établis entre développement du tourisme, des loisirs, valorisation du patrimoine naturel et sensibilisation à la préservation du milieu

#### **Objectif 6 : Sensibiliser, informer, structurer**

Satisfaisant sur l'objectif de « travailler ensemble » : la création du SIGAL, reste à conforter en incitant réellement les élus à s'impliquer et à travailler ensemble à l'échelle des cours d'eau

Satisfaisants en matière d'animation et de coordination, les points clés des réussites du contrat

Moyennement satisfaisants en matière de sensibilisation : très forte des élus du SIGAL mais faible auprès d'autres acteurs

Moyennement satisfaisants en matière de suivi : malgré l'acquisition et la centralisation de données par le SIGAL, il ne possède pas une vision sur tous les thèmes inscrits au contrat

Même si au vu des objectifs fixés, qui étaient très voire trop ambitieux, les résultats semblent moyennement satisfaisants, le contrat de rivière a permis la réalisation de nombreuses actions et la mise en place d'une véritable dynamique locale sur le bassin versant.

Point fort du contrat, les réalisations en matière de restauration et de préservation des milieux ont permis une réelle prise de conscience par les acteurs locaux de l'importance de ces enjeux. De plus, même si les résultats en matière de qualité de l'eau restent peu satisfaisants au regard des objectifs à atteindre pour satisfaire aux exigences de la Directive Cadre Eau, des signes d'amélioration s'observent et sont encourageants.

L'animation et l'appui apporté aux maîtres d'ouvrage quant au contrat de rivière Alagnon ont été des éléments clés pour aboutir à la réalisation des actions.

#### **4. Le Contrat Territorial 2010-2015**

Suite au contrat de Rivière, un contrat Territorial a été réalisé afin de lancer des travaux sur l'ensemble du bassin de l'Alagnon. Cet outil propose un programme d'actions ainsi que les éléments de financement (plan de financement 2011-2015).

Les thèmes suivants sont donc traités par ce contrat :

- Pollutions des collectivités avec un repérage des secteurs problématiques et d'une aide à l'amélioration des traitements,
- Pollution agricole avec une étude diagnostique pour compléter la connaissance sur ce volet,
- Pour la morphologie, berges et lit 5 grands types d'actions : Restauration légère classique, revégétalisation, Mise en défens, Restauration de berge par Génie Végétal et Renaturation :
- Morphologie – continuité écologique
- Zones humides avec, pour le bassin versant, un suivi et une veille de terrain et, pour la tête de bassin des monts du Cantal, une amélioration des connaissances, une sensibilisation des gestionnaires ainsi que la signature d'une convention de bonne gestion.
- Une cellule animation proposera du personnel technique aidant à la réalisation des actions.
- Le SIGAL proposera également des actions éducatives auprès des élèves du territoire afin d'augmenter la sensibilisation sur les sujets environnementaux.
- Le suivi de la qualité des eaux superficielles avec la création de point de mesure (dont Laveissière) par le réseau de Contrôle de Surveillance (RCS),

- La communication en s'appuyant sur la presse locale, internet et les possibilités offertes par le SAGE.

## **C - ENVIRONNEMENT URBAIN**

### **1. *Organisation générale***

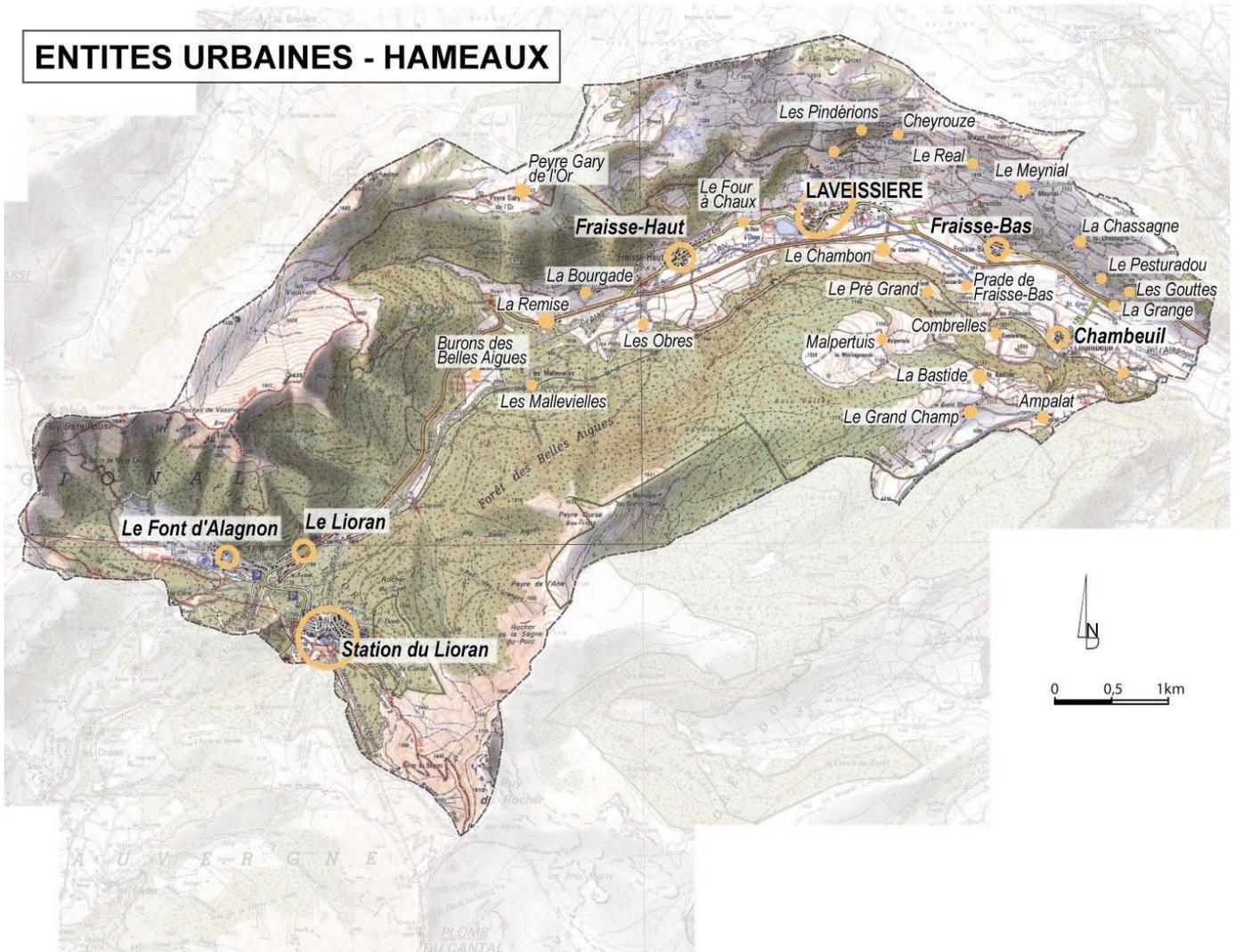
Le territoire communal est parsemé de petites entités urbaines, tant traditionnelles (Bourg de Laveissière, Fraise-haut...) que d'origine contemporaine (Font d'Alagnon, station du Lioran...). Leur répartition se fait essentiellement tout au long de la Vallée de l'Alagnon en raison des faibles pentes et des facilités d'accès des différents sites.

Les sites traditionnels sont répartis de façons relativement homogènes en fonction des surfaces disponibles dans le fond de vallée. Ainsi les villages et hameaux sont plus nombreux à l'Est de la commune où la vallée s'ouvre et les pentes s'adoucissent, qu'à l'Ouest où la vallée est plus étroite et escarpée. Corollaire de l'adoucissement des pentes, on peut observer quelques hameaux situés sur les contreforts de la vallée dans la partie Est de la commune.

Les sites contemporains sont installés dans l'extrême Ouest de la commune. Cette implantation n'est pas due au hasard puisque c'est le site de la station de sports d'hiver du Lioran. Evitant de prime abord les sites trop escarpés, les urbanisations récentes se sont installées en premier lieu sur un replat au niveau du Col du Lioran (Station du Lioran) qui a ensuite colonisée les pentes adjacentes (hôtels, chalets). Plus récemment le fond de vallée a lui aussi été aménagé, le Font d'Alagnon, afin d'améliorer les potentiels d'accueil et les capacités d'hébergements de la station.

On peut observer l'importante différence entre ces deux types d'urbanisations, tant en terme architecturaux qu'en terme d'organisation et de gestion de l'espace.

## ENTITES URBAINES - HAMEAUX



## 2. Le bourg de Laveissière

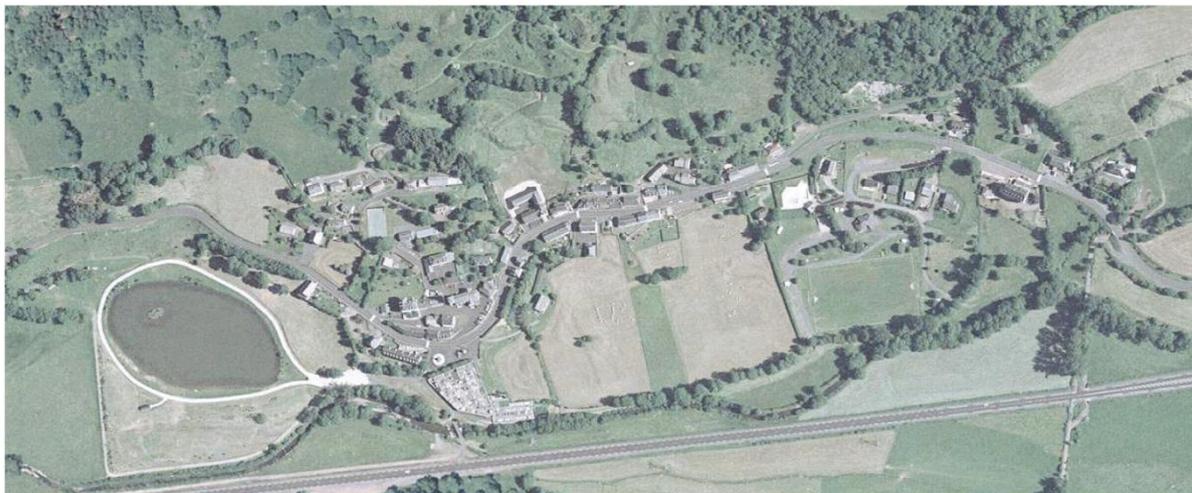


Palette de couleurs et de matériaux rencontrés à Laveissière

Le bourg de Laveissière est un village-rue, c'est à dire que l'essentiel des bâtiments se trouvent le long d'un axe principal structurant. De taille modeste, on retrouve une architecture traditionnelle avec des toits en ardoise et des murs de pierres ou parfois enduits (chaux ou crépis) de couleurs claires (blanc, beige...). L'ensemble du bâti semble assez bien entretenu et l'espace public, mélangeant le bois, la pierre et la végétation (pelouses

notamment), renforce l'aspect traditionnel du site en offrant un traitement simple et fonctionnel au site.

Des extensions récentes peuvent être observées essentiellement à l'Est du bourg ou quelques pavillons ont été construits plus en retrait du bourg. Le reste des espaces « antropisés » s'articulent autour d'un petit pôle sportif, où sont regroupés stade et piscine, et d'un espace de loisirs organisé autour d'un plan d'eau artificiel aménagé.



*Photo aérienne de Laveissière (source IGN)*



*Laveissière un urbanisme-rue offrant des panoramas et des paysages de qualité dans un espace urbain ouvert. Les espaces publics respectent le site en intégrant des matériaux traditionnels*

### 3. *Les villages traditionnels*

Les hameaux traditionnels ont une situation choisie souvent sur des préoccupations agricoles. On retrouve donc un assez grand nombre d'entités construites composées simplement d'un corps de ferme voire d'un seul bâtiment (buron ou ferme). Les villages ont des formes oscillant entre le village-rue et le petit noyau urbain concentré selon sa situation le long d'un axe stratégique ou au pied des pentes.

Parmi eux, 3 hameaux se distinguent par leur taille notamment :

#### **Fraisse-Bas :**



*L'entrée Est de Fraisse-Bas – Photo aérienne du hameau au bord de la route Nationale*

Situé à l'Est de Laveissière, le petit hameau-rue s'organise le long de la départementale menant au bourg depuis la Nationale. Il conserve aujourd'hui son enveloppe urbaine traditionnelle, certains bâtiments ayant été réhabilités. L'absence de construction récente permet en outre d'observer l'organisation traditionnelle autour de l'activité agricole (corps de ferme, accès aux parcelles, maisons intégrées à la pente, suivi des lignes de pente...).

## Fraisse-Haut



Plus important en terme de taille que Fraisse-bas, Fraisse-Haut se trouve du côté Ouest de Laveissière. Le Hameau reprend toutefois le même type d'organisation linéaire, les bâtiments restant de part et d'autre de la route départementale. L'urbanisation pavillonnaire récente au Nord Est poursuit la forme du village rue, en se déportant toutefois en amont de la RD.

## Chambeuil



Le hameau de Chambeuil revêt l'aspect d'un petit bourg situé en pied de pente. Isolé de l'axe de circulation principal, il est constitué de plusieurs corps de ferme groupés et organisé en un petit noyau urbain.

#### **4. Le complexe urbain et touristique du Lioran**

L'urbanisation liée aux activités des stations de tourisme s'est développée sur deux sites distincts : la station du Lioran et les aménagements du fond d'Alagnon.



##### La station du Lioran

La station se situe en altitude au niveau du Col du Lioran (1250m). Cette situation sur un replat topographique lui a permis de développer des bâtiments relativement importants en terme de taille de capacités touristiques. Construite dans les années 60-70, c'est le concept de station intégrée qui prédomine avec comme principe un déplacement de la ville à la montagne c'est à dire des logements, services, loisirs réunis sur un même site, important ainsi le modèle architectural et urbain de l'époque en implantant des bâtiments de type « grand ensemble ».

La station a également urbanisé les pentes situées au Sud Est, les bâtiments implantés étant souvent plus modestes par la taille.

Enfin, un important parking permet l'accès et le stationnement à la station tant pour les résidents de la station que pour les visiteurs quotidiens. Cet espace, qui bien souvent difficile à intégrer dans un site montagneux est ici relativement bien inséré du fait d'une présence arborée bienvenue permettant d'amoindrir son impact visuel.



Sur un plan architectural, la station se distingue voire s'oppose totalement par rapport à l'urbanisation traditionnelle de la commune. On retrouve ici des bâtiments assez massifs dont les aspects et formes diffèrent totalement de ce que l'on retrouve ailleurs dans la commune. Corollaire de l'époque de construction, la Tour Sumène

domine la station du haut de ses 15 étages. Architecture simple (bloc mono-volume) et toit plat, ce bâtiment massif est aujourd'hui difficile à intégrer au sein du paysage du Lioran.

Sur les pentes, les bâtiments souvent déjà anciens offrent une architecture simple mais leur implantation au cœur d'une végétation arborée relativement dense a permis une insertion plus réussie.

Les bâtiments plus récents ont adopté une architecture souvent plus complexe, moins massive, avec des pentes de toits importantes et des palettes de couleurs plus claires.





*Photo aérienne de la station du Lioran (Source IGN)*

### Le Font d'Alagnon

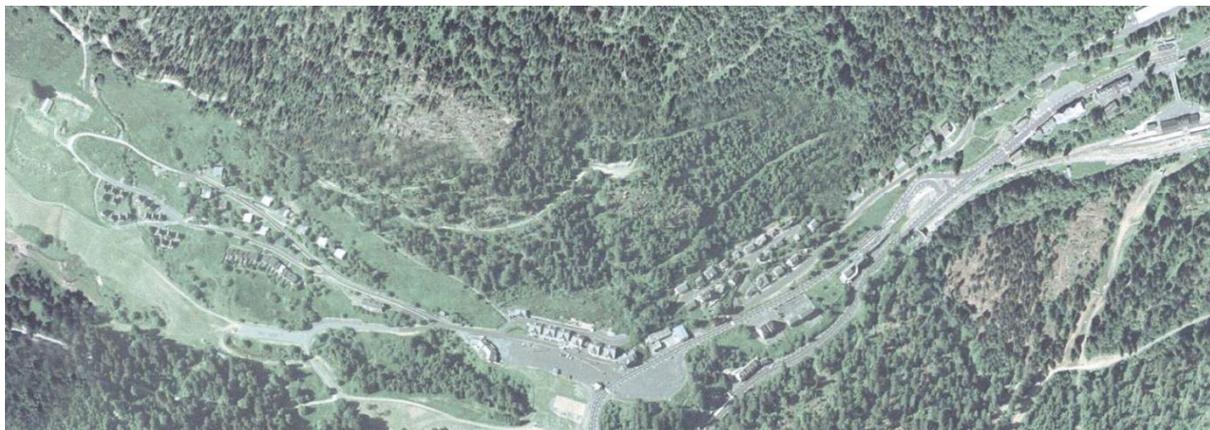
La station du Font d'Alagnon se trouve en fond de vallée de l'Alagnon à proximité du hameau du Lioran. Cette structure se veut plus modeste que la station en terme de capacités d'accueil.

La réalisation de cette station ayant été réalisé sur plusieurs opérations distinctes, on retrouve une certaine hétérogénéité.

Urbanisme assez linéaire et diffus, cet espace urbanisé depuis le hameau du Lioran jusqu'aux burons du Font d'Alagnon, manque toutefois d'une certaine cohérence entre les différentes zones bâties et d'un traitement en terme d'espace public, celui-ci se résumant souvent à de vastes zones bitumées qui, si elles restent invisibles et ne portent pas préjudice au site pendant l'hiver, offre un tout autre visage pendant la période estivale : bitume omniprésent, manque de zones ombragées ou arborées, etc...

Le bâti est très diversifié tant dans ses formes que dans l'architecture proposée oscillant entre le bois et le béton, le collectif en R+2 et les chalets individuels,...





Le Font d'Alagnon et le Lioran (source IGN)

## 5. Bilan foncier du Plan d'Occupation des Sols

### a) Les zones U

ZONES U		
	surface totale	disponibilités restantes
UA	105700	30900
UB	147400	74200
UBc	50200	41400
UC	226300	66100
UD	13400	3400
US	49800	14100
UT	37900	16900
UTa	54100	29600
UTb	49100	24400
UX	314100	0
Tot.U en m <sup>2</sup>	<b>1048000</b>	<b>301000</b>
Tot.U en ha	<b>104,800ha</b>	<b>30,1ha</b>

L'étude du zonage du POS de Laveissière montre la présence de disponibilités foncières théoriques encore présentes dans les zones U du POS. En effet, cumulées, les disponibilités en zones U atteignent 30ha sur une surface totale de 104ha soit 30% de ces zones.

Les **zones UA** correspondent aux parties anciennes de l'urbanisation dense. Elles se concentrent au bourg de Laveissière dans les hameaux de Fraisse-Haut et Fraisse-Bas ainsi qu'au Lioran. Sur les 10ha que comptent ces

zones, 3ha seraient encore disponibles. Toutefois une grande partie des parcelles concernées sont ou d'une forme inadaptée à l'urbanisation ou enclavées ou encore font partie d'un corps de ferme. Les disponibilités réelles sont donc moindres.

Les **zones UB** sont des espaces moins denses et plus récents mais construits en continuité des zones UA. Totalisant 14.7ha, la zone UB n'est remplie qu'à 50% (7.4ha).

Les **zones UBc** sont des zones à vocation artisanale non génératrice de nuisances pour les zones urbaines. Cet espace est peu rempli et totalise encore 4ha disponibles à l'urbanisation.

Le **zonage UC** est spécifique aux urbanisations récentes sur le site de la station et du hameau du Lioran. Totalisant 22.6ha, il subsiste 6ha à aménager répartis dans l'ensemble du font d'Alagnon et du hameau du Lioran.

La **zone UD** a pour vocation l'établissement d'une zone résidentielle à l'entrée du Font d'Alagnon. Il reste actuellement 3400m<sup>2</sup> disponibles mais enclavés.

La **zone US** regroupe les installations touristiques et d'hébergements situés sur la prairie des Sagnes.

La **zone UT** est une zone à vocation d'installations d'équipements de loisirs, sportifs, culturels ou d'activités touristiques. Elle comprend deux périmètres spécifiques UTa, pour les abords du plan d'eau de Laveissière et UTb pour le parc de stationnement de la station du Lioran. Ses zones ne sont qu'à moitié remplies.

b) Les Zones NA

<b>ZONES NA</b>		
	surface totale	disponibilités restantes
NA	50400	50400
1NA	14400	13300
2NA	54200	41900
3NA	25800	15600
Tot.NA en m <sup>2</sup>	<b>144800</b>	<b>121200</b>
Tot.NA en ha	<b>14,48ha</b>	<b>12,12ha</b>

Les **zones NA** sont des espaces aptes à recevoir une urbanisation future après une réflexion globale d'aménagement et d'insertion paysagère. Elles ne pourront être ouvertes à l'urbanisation qu'après une modification du POS. Elles couvrent environ 5ha et se situent au Lioran et à Laveissière.

La **zone 1NA** est située à proximité du plan d'eau est doit recevoir un aménagement d'hébergements touristiques après une étude préalable d'aménagement. Cette zone couvre actuellement 1.4ha.

La **zone 2NA** est la zone à vocation résidentielle située en Font d'Alagnon permise par la décision d'Unité Touristique Nouvelle du 21 février 2000. Sur les 5.4ha, il reste près de 4.1ha potentiellement constructible.

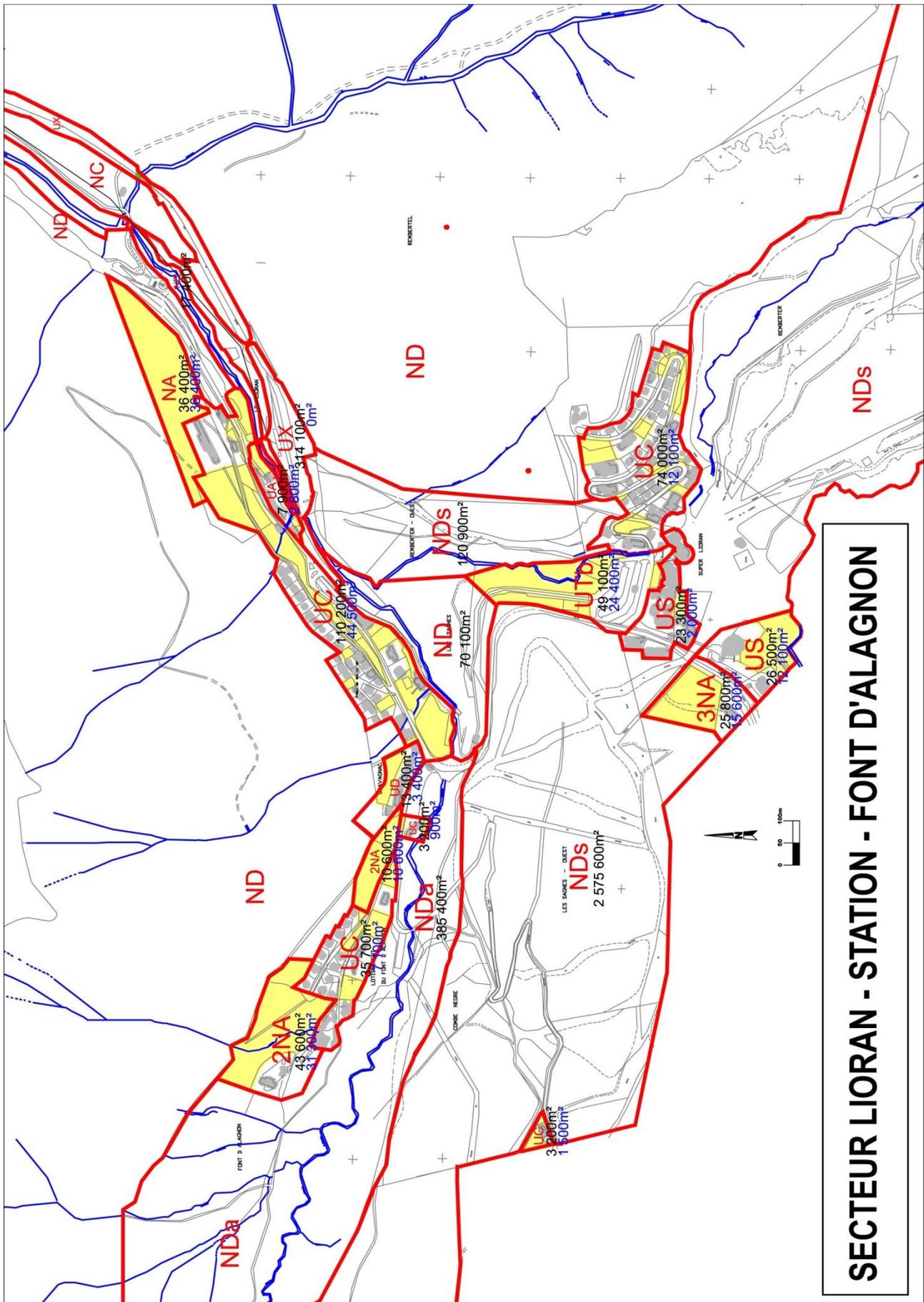
La **zone 3NA** se situe à proximité de la prairie des Sagnes et à une vocation résidentielle.

c) Les zones NB du POS

<b>ZONES NB</b>		
NB	172300	95700
Nba	25700	24300
<b>Total NB en m<sup>2</sup></b>	<b>198000</b>	<b>120000</b>
<b>Total NB en ha</b>	<b>19,8ha</b>	<b>12ha</b>

La **zone NB** est une zone naturelle desservie partiellement par des équipements et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées. Elle est destinée à recevoir un habitat de faible densité.

12 hectares apparaissent encore constructibles. A noter cependant que, ces zones ayant été supprimées par la loi SRU, leur devenir devra être étudié spécifiquement afin de les intégrer dans un zonage adéquat.

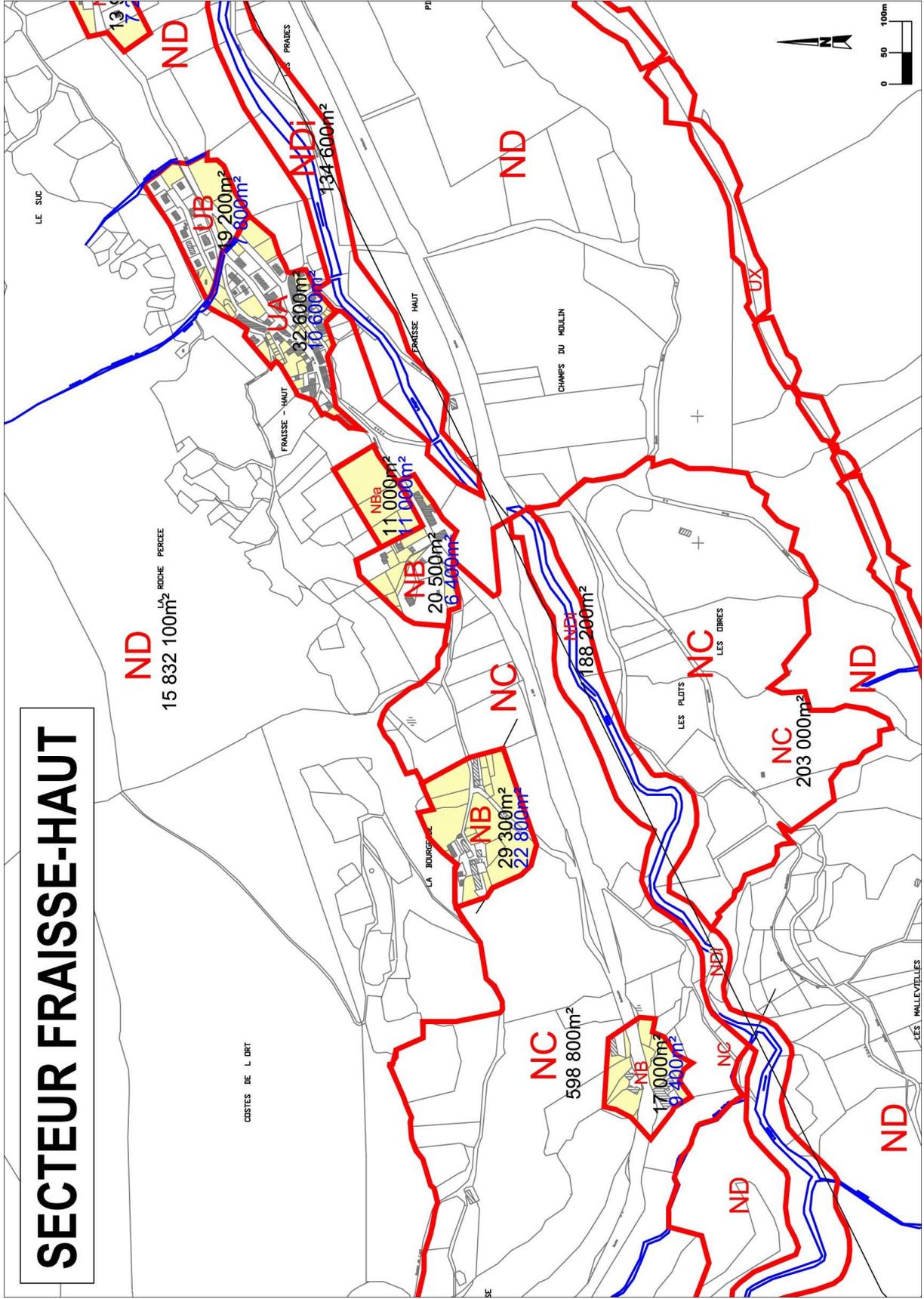


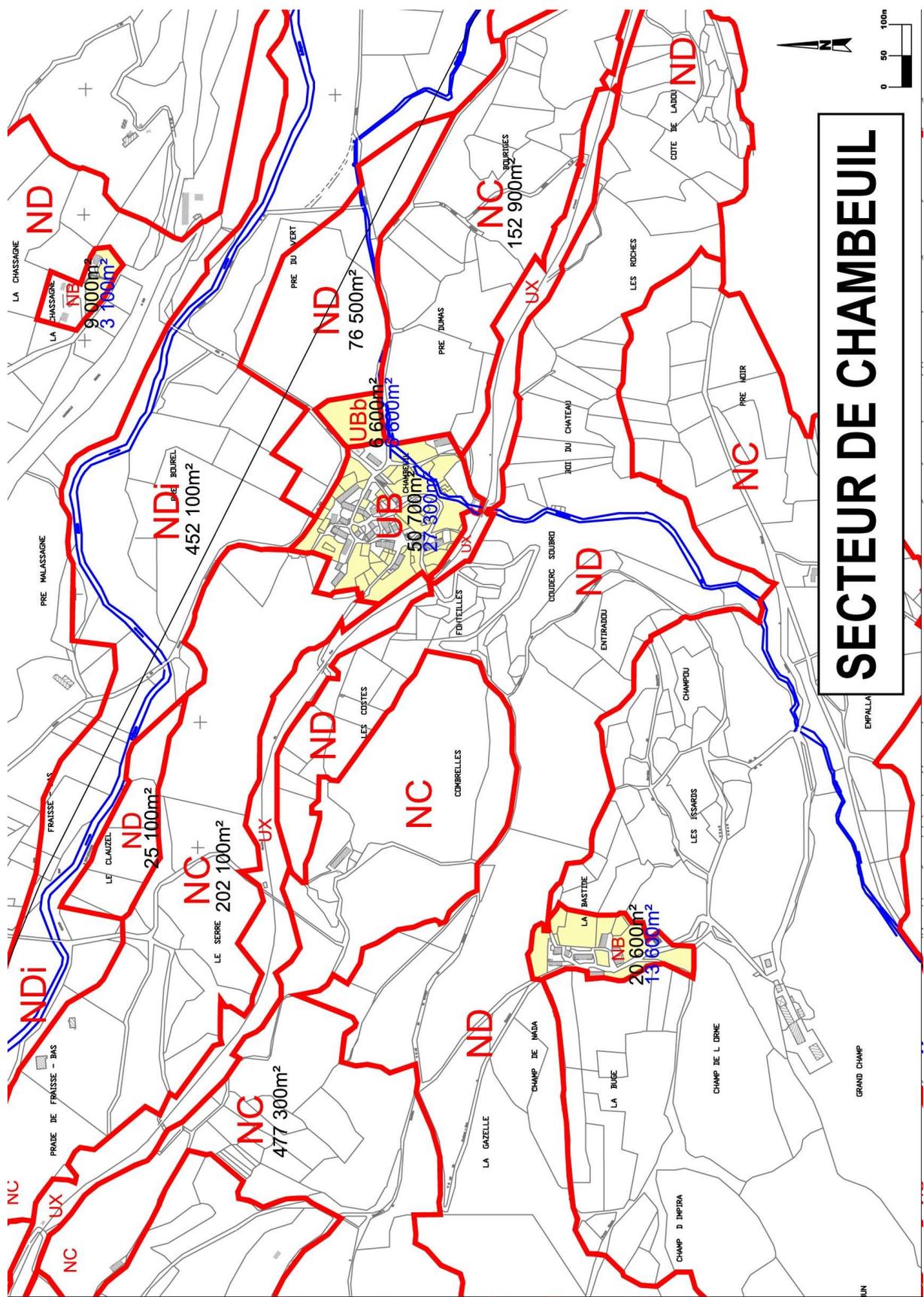
**SECTEUR LIORAN - STATION - FONT D'ALAGNON**



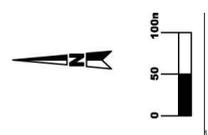


# SECTEUR FRAISSE-HAUT





# SECTEUR DE CHAMBEUIL



## ***Synthèse du diagnostic urbain***

- Une dualité entre la moitié Est de la commune avec ses villages traditionnels et l'Ouest regroupant les installations liées à la station de sports d'hiver.
- Des villages et hameaux de taille modeste à l'architecture traditionnelle conservée et aux extensions contemporaines encore limitées.
- Une station sur plusieurs sites à l'architecture hétéroclite tant dans les formes et les tailles que dans les matériaux employés.
- Une opposition nette avec le bâti traditionnel local.
- Une linéarité du bâti le long des voies de communication
- De très faibles disponibilités foncières dans le POS actuel